



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre

PROC • NUMÉRO 155 • 1^{re} SESSION • 42^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mardi 14 mai 2019

—
Président

L'honorable Larry Bagnell

Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre

Le mardi 14 mai 2019

• (1100)

[Français]

Le président (L'hon. Larry Bagnell (Yukon, Lib.)): Bonjour, tout le monde.

[Traduction]

Bonjour et bienvenue à la 155^e séance du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre.

Ce matin, nous entendrons des témoins dans le cadre de notre étude sur le mandat du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, et sur la surveillance du projet de réhabilitation de l'édifice du Centre et la vision et le plan à long terme, comme nous en avons discuté lors de la séance du mardi 7 mai.

Nous recevons Michel Patrice, sous-greffier de l'Administration, et Stéphan Aubé, dirigeant principal de l'information, de la Chambre des communes.

Nous entendrons également Rob Wright, sous-ministre adjoint de la Direction générale de la Cité parlementaire, et Jennifer Garrett, directrice générale du Programme de l'édifice du Centre, de Services gouvernementaux et Approvisionnement Canada.

Nous accueillons en outre Larry Malcic, architecte chez Centrus Architects.

Merci à tous de comparaître. On m'a indiqué que vous pouviez tous rester pour les deux heures que durera la séance. Je crois comprendre que vous ferez un exposé, suivi d'un diaporama sur la vision et le plan à long terme. Les membres du Comité vous poseront ensuite des questions pour le reste de la séance.

Comme vous le savez, nous tenons beaucoup à améliorer les communications à ce sujet; c'est donc une excellente chose que nous nous rencontrions. Tout le monde est enchanté que la présente séance ait lieu.

Monsieur Wright, vous pouvez commencer votre exposé.

[Français]

M. Rob Wright (sous-ministre adjoint, Direction générale de la Cité parlementaire, ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux): Bonjour, monsieur le président et membres du Comité.

Je suis heureux d'être ici, aujourd'hui, pour vous donner une mise à jour du programme de réhabilitation de l'édifice du Centre.

Je suis accompagné de Mme Jennifer Garrett, directrice générale du Programme de réhabilitation de l'édifice du Centre, et de M. Larry Malcic, de Centrus, qui est le consultant en design du programme.

Nous sommes heureux de travailler sur ce programme excitant en collaboration avec les partenaires parlementaires et d'avoir l'occasion

de discuter de la restauration de l'édifice du Centre avec vous, ce matin.

[Traduction]

Depuis le déménagement historique des parlementaires, qui ont quitté l'automne dernier l'édifice du Centre, SPAC et l'Administration de la Chambre des communes se chargent conjointement des préparatifs pour les travaux de réhabilitation majeurs qui seront effectués. Cela exige de travailler en étroite association avec le Parlement pour procéder à la fermeture de l'édifice. Il s'agit de l'isoler complètement du reste de la Colline, par exemple, en réaménageant les réseaux de TI souterrains et en débranchant l'édifice de la centrale de chauffage et de refroidissement.

Une autre partie cruciale du processus de fermeture consiste à s'assurer que les objets d'art et les artefacts encore présents dans l'édifice sont entreposés dans un endroit sûr. Pendant ces travaux, l'édifice du Centre reste sous le contrôle du Parlement. On prévoit qu'il sera officiellement confié à Services publics et Approvisionnement Canada d'ici la fin de l'été.

Pendant que nous continuons de travailler à cet important processus de fermeture, nous mettons également en œuvre le programme d'évaluation, qui a commencé alors que vous occupiez toujours l'édifice du Centre. Nous avons maintenant commencé à ouvrir les planchers, les murs et les plafonds pour mieux évaluer l'état de l'édifice; il s'agit d'une étape importante pour atténuer les risques liés au projet.

En plus de nous efforcer de bien saisir l'état de l'édifice, nous collaborons étroitement avec les agents parlementaires à définir les caractéristiques souhaitées pour l'édifice du Centre de l'avenir. Tout en travaillant à moderniser l'édifice du Centre pour qu'il appuie le fonctionnement d'une démocratie parlementaire moderne, nous nous consacrons à remettre ce magnifique bâtiment en état. Nous avons bien compris le désir exprimé par vous et d'autres parlementaires de retrouver l'édifice du Centre que vous connaissez et de vous y sentir chez vous dès sa réouverture.

Par ailleurs, la phase II du Centre d'accueil des visiteurs est un autre élément important dans la discussion entourant l'avenir de l'édifice du Centre. L'agrandissement du Centre d'accueil des visiteurs permettra d'effectuer le filtrage de sécurité des visiteurs hors des murs des édifices du Centre et de l'Est, comme cela a été le cas avec la phase I de l'édifice de l'Ouest. Le centre réaménagé offrira aussi de nouveaux services aux Canadiens et aux touristes étrangers venant visiter les édifices du Parlement. On prévoit également intégrer aux nouvelles installations souterraines des fonctions utiles au fonctionnement du Parlement, comme des salles de comités.

Comme vous le constaterez dans le diaporama à venir, en vertu de la nouvelle conception, le Centre d'accueil des visiteurs rassemblera les édifices de l'Ouest, de l'Est et du Centre de façon à former un complexe parlementaire unifié. À mesure que les travaux progressent, le nouveau rôle de l'édifice du Centre comme cœur d'un complexe parlementaire devrait donner naissance à toutes sortes de possibilités intéressantes. Cette vision d'unification des édifices du Centre, de l'Ouest et de l'Est s'inscrit dans un projet plus large consistant à faire de la Cité parlementaire un complexe intégré rassemblant les installations situées sur la Colline, mais aussi des édifices importants situés dans les trois pâtés de maisons lui faisant face, comme les édifices Wellington, Sir-John-A.-Macdonald et de la Bravoure.

Cette transition exige d'abandonner une vision axée sur des immeubles distincts pour adopter une stratégie d'ensemble à l'égard d'éléments cruciaux et interreliés, comme la sécurité, l'expérience des visiteurs, l'urbanisme et l'aménagement paysager, la manutention et le stationnement, la circulation des personnes et des véhicules, la durabilité environnementale et l'accessibilité.

Vos avis sur les fonctions qui devraient être hébergées dans l'édifice du Centre et le Centre d'accueil des visiteurs, et sur la façon dont devrait être organisé l'espace pour servir les parlementaires, les médias et le public, nous seront extrêmement précieux. Nous sommes heureux de comparaître de nouveau devant vous pour entendre vos commentaires, et nous nous faisons fort de poursuivre nos consultations auprès des parlementaires dans le cadre de ces travaux de grande importance.

Je vais maintenant céder la parole à Mme Garrett et à M. Malcic, qui présenteront le diaporama. Je serai ensuite heureux de répondre à toutes vos questions avec l'aide de mes collègues de la Chambre des communes. Merci.

•(1105)

Mme Jennifer Garrett (directrice générale, Programme de l'édifice du Centre, ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux): Merci. Bonjour, monsieur le président et distingués membres du Comité.

Notre diaporama se déroulera comme suit. Je vous expliquerai ce que j'appelle les aspects problématiques du dossier, après quoi je céderai la parole à M. Malcic, qui vous exposera certaines des idées initiales qu'a l'architecte en réaction au programme à moitié fonctionnel que nous avons reçu de nos partenaires parlementaires. Nous terminerons en vous présentant les prochaines étapes.

La diapositive suivante explique la portée du programme. Forts de la réussite des projets de l'édifice où nous nous trouvons et des édifices du Sénat du Canada, nous lançons maintenant le plus important programme de réhabilitation patrimoniale que SPAC ait jamais entrepris. Ce programme comprend essentiellement deux composantes clés, la première étant la modernisation de l'édifice du Centre proprement dit afin de mettre entièrement à niveau l'édifice de base, qu'il s'agisse de la maçonnerie, de la structure, de la résistance aux séismes ou des systèmes mécaniques et électriques. Voilà qui vous donne une idée de l'ampleur de la tâche. Essentially, l'édifice de base doit être entièrement porté aux normes modernes. Il faut en outre procéder à la conception dans le cadre d'un programme fonctionnel pour s'assurer d'appuyer les activités parlementaires modernes tout au long du XXI^e siècle.

La deuxième composante du programme consiste à construire la deuxième phase du Centre d'accueil des visiteurs. Essentially, devant l'édifice du Centre, nous creuserons un immense trou afin d'y construire la deuxième phase du Centre d'accueil des visiteurs, car

oui, il s'agira d'une installation souterraine. Cette dernière aura la capacité d'appuyer les activités et les services parlementaires afin d'accueillir les visiteurs qui viennent sur la Colline du Parlement, et nous relierons les édifices de l'Est, de l'Ouest et du Centre afin de former ce que M. Wright a qualifié plus tôt de « complexe parlementaire ».

La diapositive suivante montre l'effort conjoint déployé par l'Administration de la Chambre des communes et nous afin de vous expliquer le processus de conception et de construction que nous suivrons au cours du programme.

Je dirais que pour le moment, nous travaillons encore avec notre gestionnaire de construction afin d'officialiser l'échéancier final du projet, mais nous connaissons les principaux jalons que nous pouvons vous présenter ce matin. À l'heure actuelle, nous avons essentiellement un horizon de trois ans pour le projet.

Sur le plan de la conception, nous avons essentiellement lancé la phase du programme fonctionnel ainsi que le processus de conception schématique. Si vous suivez les deux premières lignes de flèches, soit celles du programme fonctionnel et de la conception, vous verrez que d'ici la fin de l'exercice, en mars, notre objectif consiste à choisir une option préférée en matière de conception à l'étape de la conception schématique pour l'édifice du Centre et le Centre d'accueil des visiteurs. Cependant, si on descend pour commencer à suivre les activités de construction, on voit qu'il y a une approche intégrée par couches sur le plan du programme. Nous n'attendons pas la fin du processus de conception pour entamer les activités de construction. Deux activités de construction clés que nous lancerons à l'automne et à l'hiver visent à procéder à la démolition et à l'abattage ciblés à l'intérieur de l'édifice du Centre en novembre et à commencer l'excavation au cours de l'hiver 2020. À cette fin, notre gestionnaire de construction a déjà amorcé le processus d'appel d'offres.

Voilà les principales étapes prévues pour les grands programmes.

En outre, nous avons déjà lancé le programme d'évaluation exhaustive auquel M. Wright a fait référence dans son exposé. Nous travaillons activement à ce programme, tout en achevant ce que nous appelons les « projets habilitants », comme celui du quai de chargement temporaire. Parmi ces projets figuraient le déplacement des Livres du Souvenir, les routes de construction temporaires et l'aménagement du chantier de construction.

La diapositive suivante comprend un schéma, dont certains ou la totalité d'entre vous ont peut-être déjà vu une version préalable montrant ce dont le site devrait avoir l'air au début du programme. La diapositive devant vous vous présente le fruit de nos dernières réflexions et interactions en matière de planification avec le gestionnaire de construction. Elle montre ce que nous pensons être la disposition prévue du chantier de construction dans le cadre du programme. De fait, si vous examinez la partie gauche de la diapositive, vous verrez l'endroit où se trouve la phase un du Centre d'accueil des visiteurs, alors que la zone grise hachurée montre essentiellement l'empreinte du Centre d'accueil des visiteurs proposé à la phase deux, le tout se fondant sur les besoins exprimés par les partenaires parlementaires jusqu'à présent dans le cadre du programme fonctionnel.

•(1110)

Le tout s'appuie essentiellement sur une combinaison de trois facteurs, qui déterminent l'emplacement de cette ligne: le soutien aux activités parlementaires, les besoins en matière de construction pour ce qui deviendra un immense chantier de construction, et la gestion de l'expérience des visiteurs.

Nous voulons nous assurer de concilier tous ces facteurs; nous avons donc fait beaucoup d'activités et de coordination afin de tracer cette ligne en tenant compte de l'Administration de la Chambre des communes, du Sénat et de la Bibliothèque, en consultation avec notre gestionnaire de construction. Cette ligne nous permettra, selon nous, de continuer d'appuyer les activités parlementaires et d'offrir un programme d'accueil des visiteurs sur le terrain avant, tout en permettant au gestionnaire de construction d'exécuter le programme.

Je passerai à la diapositive suivante. Avant de céder la parole à Larry, je voulais traiter de points ou de défis que nous connaissons déjà au chapitre de la conception et auxquels nous commencerons à nous attaquer dans les prochains mois dans le cadre du programme. Comme je l'ai indiqué lorsque je présentais la diapositive sur la portée, la modernisation de l'édifice de base aura des répercussions considérables dans l'édifice du Centre en réduisant l'espace disponible. Pour avoir étudié la question, nous savons actuellement, grâce à notre évaluation et à notre compréhension des exigences de la modernisation et du code, que le projet réduira de quelque 2 500 mètres carrés l'espace disponible pour le programme fonctionnel dans l'édifice du Centre.

Pour vous donner un aperçu de l'espace physique que cette superficie représente, cela équivaldrait à tous les bureaux du quatrième étage de l'édifice du Centre. Ces travaux visent à installer les conduites pour des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation modernes, et à améliorer la structure afin de mettre en place la solution de résistance aux séismes, des toilettes, des salles de TI et d'autres installations afin de satisfaire l'éventail de besoins fonctionnels de l'édifice. C'est la première étape.

La deuxième concerne les défis techniques qui vont de pair avec la mise en œuvre d'un important programme de modernisation dans un des plus importants édifices patrimoniaux du pays. Je peux vous garantir que nous faisons appel à des restaurateurs et à des personnes aux expériences variées pour intervenir, mais le défi est de taille. À l'appui de ces activités, nous avons entièrement établi la hiérarchie patrimoniale de l'édifice, faisant de notre mieux pour intervenir de manière à avoir le moins de répercussions possible sur le patrimoine dans les aires patrimoniales où la hiérarchie est moins élevée dans l'édifice. Nous déployons donc des efforts à ce sujet.

Enfin, les demandes reçues à ce jour de la part des partenaires parlementaires dans le cadre du programme fonctionnel dépassent actuellement l'offre d'espace disponible. Nous avons donc un problème d'offre et de demande. Nous tenterons de trouver une solution dans les prochains mois. Nous vous présenterons une série de décisions clés après que l'architecte vous aura expliqué le programme afin de vous donner une petite idée de ce que nous ferons à cet égard.

Nous passerons maintenant à la diapositive suivante, et sans plus attendre, je céderai la parole à M. Malcic.

●(1115)

M. Larry Malcic (architecte, Centrus Architects): Merci.

Je suis enchanté de témoigner de nouveau devant le Comité pour lui présenter de l'information et des idées sur la réhabilitation de l'édifice du Centre.

Ce dernier est, comme Mme Garrett l'a souligné, un important édifice patrimonial que nous souhaitons préserver. Cet édifice constitue toutefois également le cœur de la démocratie parlementaire canadienne, laquelle a évolué au cours du dernier siècle depuis la conception et la construction de l'édifice. Ce qui est demeuré constant, cependant, c'est l'importance des principes de planification fondamentaux à l'origine de ce trio d'édifices. Ce sont des principes

du plan de style beaux-arts qui mettent en lumière la hiérarchie des espaces et l'importance de la circulation cérémoniale et des parcours de procession, tout en offrant de très solides infrastructures pour les aspects fonctionnels de l'édifice. Les deux chambres, soit la Chambre des communes et le Sénat, sont disposées de manière symétrique autour de l'axe formé par la Bibliothèque et la rotonde de la Confédération. Ces dernières années s'est ajoutée la flamme du centenaire. Nous voulons, alors que nous allons de l'avant avec le projet, élargir le plan de style beaux-arts afin de créer un campus ou un complexe d'édifices convenant à tous les égards aux intentions historiques des créateurs initiaux de la Colline du Parlement.

Alors que nous examinons le projet du point de vue conceptuel, nous voyons de quelle manière nous comptons maintenir l'axe dans la conception. En fait, nous rapprocherons le tout de manière à mieux intégrer les édifices en nous appuyant sur les principes fondamentaux grâce à l'ajout de la phase deux du Centre d'accueil des visiteurs. Ce faisant, nous relierons les édifices de l'Est et de l'Ouest et fournirons des espaces supplémentaires qui font défaut depuis longtemps dans l'édifice du Centre, particulièrement de nouvelles salles de comité, une nouvelle entrée au complexe, notamment pour les visiteurs, et des liens menant aux autres édifices, comme je l'ai indiqué.

Je veux commencer aujourd'hui en parlant peut-être des points à considérer pour la modernisation de la Chambre des communes. Cette dernière, à titre de point de mire de l'édifice, illustre les problèmes qui se posent dans l'édifice. Nous voulons que la conception soit à l'épreuve du temps afin de pouvoir accueillir les députés, dont le nombre augmentera à mesure que la population croîtra. Nous devons trouver un moyen d'y parvenir.

Il faut toutefois se poser la question fondamentale suivante: ferons-nous dans l'empreinte actuelle de la Chambre ou devrions-nous procéder à un agrandissement?

Nous devons nous demander si nous pouvons réutiliser le mobilier actuel, qui faisait partie de la conception initiale, ou si nous devons en acheter du nouveau.

À mesure que le nombre de députés augmentera, celui des groupes de pression fera de même. Comment ferons-nous pour que l'édifice puisse suivre cette croissance importante, qui témoigne en fait de la croissance de la population?

Enfin, il y a la question de l'accessibilité universelle, qui est importante dans l'ensemble de l'édifice et à laquelle les concepteurs initiaux n'ont jamais pensé.

Si je commence par les considérations relatives à la Chambre des communes, les problèmes fondamentaux incluent les exigences ayant trait à la sécurité et au code, en ce qui concerne notamment l'accessibilité universelle et, comme je l'ai indiqué plus tôt, le nombre de places assises pour tenir compte de l'augmentation de la population et du nombre de parlementaires. À cet égard, il faudra tenir compte des biens patrimoniaux que contient l'édifice, de la future technologie de diffusion et de communication, de la modernisation de tous les systèmes de chauffage, de climatisation et de plomberie, et de la résistance à l'activité sismique, tous des facteurs qui n'ont évidemment jamais été pris en compte lors la conception initiale de l'édifice.

À mesure que nous faisons des découvertes et que nous examinons tous ces aspects de l'édifice, nous réalisons un ensemble fondamental de dessins. Vous en voyez un ici; il s'agit d'une section de la Chambre des communes qui montre à quel point nous utilisons également la technologie moderne, dont l'autométrie photographique, pour intégrer de véritables images photo aux dessins proprement dits.

• (1120)

Examinons l'aménagement des sièges dans l'enceinte de la Chambre des communes. Actuellement, l'aménagement ne satisfait pas aux exigences du code du bâtiment en matière de sécurité des personnes ou d'accessibilité. Nous devons corriger ces lacunes. Nous devons aussi fournir des sièges supplémentaires, idéalement pour passer à 400 sièges, plus le fauteuil du Président, ce qui nous donnerait la latitude nécessaire pour la croissance des prochaines décennies. Nous pouvons apporter des améliorations importantes pour atteindre cette capacité, en partie. Cependant, des changements seront nécessaires, évidemment, ce qui exigera des compromis. Nous estimons être en mesure de respecter le code et d'assurer l'accessibilité du parquet de la Chambre jusqu'à la zone ambulatoire, comme on le voit dans l'une des options que j'ai préparées pour atteindre les 400 sièges.

Cette solution potentielle est fondée sur le maintien de l'aménagement traditionnel des sièges à la Chambre, les sièges parallèles. Bien que d'autres configurations soient utilisées ailleurs, la configuration de la salle actuelle se prête à un aménagement en parallèle.

Lorsqu'on étudie la Chambre, il convient de ne pas se limiter au parquet. Il faut aussi considérer les tribunes qui l'entourent, qui doivent être modernisées, car les mêmes enjeux liés à la sécurité des personnes et à l'accessibilité s'y posent. Nous avons conçu des options pour améliorer ces aspects, mais cela a une incidence sur la capacité. Actuellement, les tribunes comptent 553 sièges au total, ce qui pourrait être réduit à environ 305 sièges afin de respecter les normes actuelles du code du bâtiment et assurer l'accessibilité. Pour ce faire, il faudrait réaménager les sièges et réduire l'inclinaison abrupte des tribunes nord et sud, qui ne sont plus conformes au code.

Je souligne que le programme fonctionnel comprend l'aménagement d'une salle dans le Centre d'accueil des visiteurs afin de permettre aux gens de suivre les délibérations de la Chambre à distance, dans un cadre plus approprié avec des écrans multimédias. Cela pourrait être une façon moderne et appropriée d'accroître le nombre de spectateurs pour les séances de la Chambre.

Examinons la tribune nord plus attentivement. Une des options consisterait à réduire l'inclinaison de la tribune afin d'offrir des points de vue entièrement accessibles et de respecter le code du bâtiment. Cela vous donne un aperçu de l'incidence des codes du bâtiment modernes sur l'espace existant.

Pour la tribune sud, le plan d'aménagement comprend, dans ce cas-ci, la cabine de l'opérateur de console. Voilà ce que nous pouvons faire pour prendre les mesures d'adaptation qui s'imposent, mais sans altérer le tissu historique ou l'apparence de la salle, qui sont si importants pour maintenir la dignité du Parlement.

En ce qui concerne les salles de comité, leur importance et leur utilisation ont considérablement changé au cours des 100 dernières années. Ils font maintenant partie intégrante du processus législatif; la demande est grande. Tant le Sénat que la Chambre des communes ont besoin de nouvelles salles de comité. Je vais laisser M. Wright donner des détails à ce sujet.

M. Rob Wright: Merci, Larry.

Comme on vient de l'indiquer, diverses options seront offertes, et celles qui sont présentées ici ne sont qu'à titre indicatif. Beaucoup plus d'options seront examinées au fil du temps. Donc, nous en sommes essentiellement au début de la discussion. Il importe de le souligner. Ce n'est pas l'aboutissement de la discussion, mais un élément essentiel.

Les salles de comité en font partie. Les exigences à cet égard sont claires. La question est de savoir où elles devraient être situées. Il est important de considérer l'emplacement des salles de comité dans le contexte général de la Cité parlementaire. Alors que nous nous concentrons sur le projet de l'édifice du Centre, nous avons tendance à vouloir tout intégrer à l'édifice du Centre, mais il pourrait être avisé, pour nous et le Parlement, d'examiner cela en fonction d'un contexte plus large axé sur la création d'un campus intégré, par exemple avec une plus grande intégration des installations aux infrastructures des tunnels. Le choix de l'emplacement des salles de comité sera donc très important.

Mon dernier point au sujet de cette diapositive porte sur les salles de comité patrimoniales de l'édifice du Centre. Assurer un niveau de sécurité adéquat pour une salle de caucus, par exemple, n'est pas facile. Nous avons investi dans l'édifice de l'Ouest et, tandis que nous progressons vers la création d'un complexe parlementaire, réfléchir aux façons d'utiliser l'édifice de l'Ouest et l'édifice du Centre en tandem, comme une installation intégrée, pourrait être utile.

Passons maintenant à la diapositive suivante.

Vous voyez ici l'emplacement actuel des salles de comité, étant donné que l'édifice du Centre est maintenant hors service. Beaucoup de salles de comité ne sont pas sur la Colline. Vous constaterez qu'un certain nombre d'investissements importants ont été faits à l'extérieur de la Colline du Parlement, tant pour la Chambre des communes que pour le Sénat.

Comment pouvons-nous tirer parti de ces investissements à long terme et veiller à ce que l'emplacement des salles réservées aux travaux parlementaires soit toujours fonction de leur incidence sur le fonctionnement du Parlement?

Sur la diapositive suivante, nous présentons les divers emplacements possibles des salles de comité. Vous pouvez voir qu'il y aura toujours, dans l'édifice du Centre, des salles de comité, tant pour la Chambre que pour le Sénat. Vous pouvez voir les emplacements potentiels des salles de comité dans le cadre de la phase 2 du Centre d'accueil des visiteurs. Vous pouvez voir les propositions pour les pavillons, comme on les appelle, à l'extrémité nord de l'édifice du Centre et une proposition sur l'établissement des salles de comité dans l'édifice de l'Ouest.

L'édifice de l'Est fera l'objet d'une restauration majeure pour le Sénat. Des salles de comité pourraient y être ajoutées. Évidemment, les salles de comité actuelles de l'édifice Wellington et de l'édifice de la Bravoure sont là. Ce sont toujours d'importants investissements. Il est aussi important de garder à l'esprit que nous travaillerons à l'aménagement de nouvelles installations pour la Chambre et le Sénat du Canada au 100, rue Wellington, près de l'ancienne ambassade des États-Unis. Ces installations serviront de locaux transitoires. Cela nous permettra de vider l'édifice de la Confédération, qui doit être restauré, ainsi que l'édifice de l'Est. À long terme, ces locaux pourraient être intégrés en permanence au complexe parlementaire. C'est un autre emplacement éventuel pour les salles de comité.

Nous devons échelonner tout cela dans le temps pour veiller à répondre aux besoins des parlementaires. Il s'agit d'une discussion importante sur la marche à suivre. Notre but est de faire les meilleurs investissements au nom du Parlement pour satisfaire aux exigences d'une démocratie parlementaire moderne.

Encore une fois, c'est une discussion importante qui aura lieu au cours des prochains mois.

Je cède la parole à Larry pour la suite.

• (1125)

M. Larry Malcic: Merci.

La circulation et les connexions sont essentielles au fonctionnement de tout bâtiment. Le plan de circulation de l'édifice du Centre lui-même était très clair, en raison de son style beaux-arts typique. Encore une fois, cependant, nous en sommes aux étapes de planification et de conception des moyens d'accroître la clarté et l'efficacité de ce système de circulation.

Cela nécessite la prise en compte de nombreux facteurs distincts. Ici, vous pouvez voir ce que nous voulons faire pour aménager la nouvelle porte d'entrée du Parlement, dans le Centre d'accueil des visiteurs. Notre objectif est qu'elle serve d'entrée publique et qu'elle facilite la circulation du public.

Nous voulons nous assurer que les parlementaires et leur personnel peuvent circuler tout aussi efficacement. Idéalement, les voies d'accès seraient indépendantes des voies réservées au public. Dans ce contexte, il faut aussi prendre en compte l'entretien de l'édifice. Comment peut-on faire entrer les marchandises et les distribuer partout à l'intérieur? Comment peut-on éliminer les déchets sans nuire aux activités des occupants de l'édifice?

Toutes ces choses sont entremêlées. À cela s'ajoute la circulation des travailleurs de la construction. Il faut en tenir compte dans le plan de circulation. L'objectif est de relier tous les bâtiments pour qu'ils fonctionnent comme un campus, comme un complexe de bâtiments. Ce sera avantageux, car ils fonctionneront de manière intégrée et non de façon indépendante.

Nous en sommes encore à l'étape de la conception, pour le moment, mais vous commencez à voir — ici, en vert — le chemin que pourront emprunter les membres du public, en passant par le Centre d'accueil des visiteurs, qui serait l'entrée horizontale, disons, puis ils pourraient monter, verticalement, dans les puits de lumière actuels ou les cours de l'édifice. Le public aurait alors un accès direct aux tribunes. Les parcours des visiteurs et des membres du public ne croiseraient pas nécessairement les voies d'accès réservées aux parlementaires et au personnel. Toutefois, cela démontre que nous considérons que les cours intérieures font partie intégrante d'une solution visant à améliorer l'édifice du Centre et son fonctionnement. L'installation de vitrage et de cloisons nous permet de réduire l'empreinte extérieure globale du bâtiment et d'améliorer sa durabilité en réduisant sa consommation d'énergie. Ainsi, nous aurions la possibilité d'aménager divers espaces propices à l'introduction de nouvelles fonctions, y compris la circulation.

Enfin, nous avons déjà parlé du centre d'accueil et de son rôle dans l'ensemble. Vous voyez ici une représentation schématique de notre vision. C'est une occasion formidable. Je pourrais dire que c'est une occasion unique d'agrandir l'édifice du Centre — en vert, vous voyez l'agrandissement de la Chambre des communes — pour aménager des salles de comité et d'autres installations auxiliaires qui jouent un rôle essentiel dans les activités du Parlement.

En rouge, à l'est, vous voyez l'agrandissement du Sénat.

En orange, vous voyez les exigences de la Bibliothèque du Parlement qui visent à améliorer l'expérience des visiteurs.

En jaune, vous voyez la séquence d'entrée. Ce sera une entrée convenable, une entrée qui reflétera la dignité du Parlement, selon la définition traditionnelle du terme. Le résultat serait l'intégration, en un seul campus, de l'ensemble des édifices actuels, l'établissement de liens avec l'édifice de l'Est et l'édifice de l'Ouest, et la création de nouveaux locaux au Sénat et à la Chambre. Après sa réouverture, l'édifice du Centre, qui aura été dégagé, pourra fonctionner comme il a été imaginé et conçu, en conservant sa dignité, son histoire et son importance. En outre, nous veillerons à ce qu'il puisse jouer efficacement son rôle au cœur de la démocratie parlementaire canadienne.

• (1130)

Mme Jennifer Garrett: Plus tôt dans notre exposé, nous avons parlé de la prise de décisions clés en matière de programmation. Dans la prestation de ce programme, nous visons à prendre des décisions selon des approches multidimensionnelles, du niveau plus général au plus détaillé, afin que les décisions soient prises dans les délais appropriés. Nous recherchons des décisions durables, car dans des projets comme celui-ci, le changement est notre ennemi, évidemment. Une fois franchie l'étape de la conception, tout retour en arrière pour annuler les décisions que vous avez prises a un coût, en temps et, ultimement, en argent.

Pour ce qui est des décisions essentielles visant à appuyer le programme, vous verrez que certaines d'entre elles sont liées aux travaux de base de modernisation de l'édifice, et d'autres qui sont davantage liées au programme fonctionnel ou au programme parlementaire. Nous travaillons en étroite collaboration avec les administrations de la Chambre des communes, du Sénat et de la Bibliothèque du Parlement pour veiller à ce que ces décisions soient prises puis transmises à l'architecte, pour la réussite du programme.

L'élimination de l'amiante, les mesures parasismiques et les principales décisions essentielles liées au programme fonctionnel — l'apparence physique de la palissade, la taille de la Chambre — sont toutes des décisions clés que nous devons prendre en toute transparence. Ici, on ne parle pas seulement de la conception, mais aussi de leur incidence sur les activités parlementaires et de leur coût.

Nous avons des discussions semblables avec nos autres partenaires, puis nous consultons les parlementaires en conséquence. De toute évidence, certains partenaires bénéficieront de la rétroaction tant attendue des parlementaires. Nous avons hâte de travailler avec la Chambre des communes pour obtenir cette rétroaction.

Pour terminer cet exposé, je vais vous donner un aperçu des étapes du programme de réhabilitation de l'édifice du Centre au cours de la prochaine année. Comme je l'ai mentionné plus tôt, nous allons mettre au point le programme fonctionnel et la conception schématique pour qu'une décision soit prise quant à l'option préférée d'ici le mois de mars. Une série de projets de base ont été mis en œuvre. Des travaux préparatoires en vue de l'importante étape de la construction sont en cours, notamment les travaux sur les aires de détente du côté est et le déplacement des monuments.

Cette année sera votre dernière occasion de célébrer la fête du Canada sur la Colline du Parlement, comme le veut la tradition. En effet, quelque temps après la fête du Travail, une clôture sera rapidement érigée le long de la ligne de délimitation du site que vous avez vue plus tôt dans la présentation, et la construction commencera sur le site même du programme de réhabilitation de l'édifice du Centre. Par exemple, vous assisterez notamment au démantèlement du mur de Vaux, à l'installation de remorques de construction et à la mise en place de la palissade en vue de la construction.

Nous poursuivons notre travail sur le plan de mise en œuvre et la conception de la palissade. Nous aurons bientôt des renseignements utiles à ce sujet. Au début de 2020, nous terminerons le programme d'évaluation globale, qui servira au processus de conception, ainsi que le regroupement des informations sur l'immeuble, l'établissement des coûts, de la portée et du calendrier.

C'est tout pour la présentation.

C'est avec plaisir que nous répondrons à vos questions.

• (1135)

Le président: Merci beaucoup de cette présentation très détaillée et utile.

Nous commençons les questions avec Mme Lapointe.

[Français]

Mme Linda Lapointe (Rivière-des-Mille-Îles, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie les témoins de leur présentation.

Franchement, j'aurais aimé y assister au mois de décembre ou au mois de mars. En nous montrant des documents beaucoup plus précis, le chemin que vous empruntez semble bien plus clair. Vous semblez beaucoup mieux préparés que lorsque vous êtes venus les dernières fois, grâce à ces documents à l'appui.

Tantôt, vous avez dit que vous alliez intégrer les différents édifices ensemble. Présentement, on peut aller de l'édifice du Centre à l'édifice de l'Est par un couloir. Cela veut dire qu'il va y avoir la même chose entre l'édifice...

Est-ce que vous connecterez l'édifice de la Bravoure ainsi que l'édifice Victoria, pour que les parlementaires puissent se promener entre les deux par des couloirs intérieurs?

M. Rob Wright: Oui, exactement. Dans l'avenir, le but est exactement d'avoir une cité parlementaire intégrée à l'infrastructure et de créer des édifices reliés par des tunnels, notamment.

Mme Linda Lapointe: Vous parlez des édifices de la Bravoure et Victoria, mais vous ne parlez pas des édifices Wellington, de la Confédération, ainsi que de la Justice, là où se trouve actuellement la majorité des bureaux des députés.

M. Rob Wright: Oui, c'est exactement la même chose.

C'est le même but en ce qui concerne les édifices Wellington et Sir-John-A.-Macdonald, ainsi que les édifices de la Confédération et de la Justice.

Mme Linda Lapointe: Il faudra éventuellement plusieurs années avant d'en arriver là. Si je comprends bien, tous ces petits autobus qui circulent vont disparaître?

M. Rob Wright: C'est une question à poser au Parlement pour savoir quelle serait la meilleure solution.

Mme Linda Lapointe: D'accord.

M. Rob Wright: À Washington, il y a un service de navette dans un tunnel pour permettre au personnel de circuler.

Ce serait peut-être une bonne idée à emprunter, ou peut-être pas. Cela fait partie d'une autre discussion.

• (1140)

Mme Linda Lapointe: Il est sûr et certain que, durant la construction, les petits autobus qui circulent un peu partout ne facilitent pas la tâche.

C'est en tout cas intéressant.

Dans vos documents, vous avez parlé plus tôt de 2 500 mètres carrés qui serviront au fonctionnement des édifices, ce qui équivaut à la superficie du 4^e étage de l'édifice du Centre. Présentement, on fait fonctionner l'édifice du Centre. De combien d'espace a-t-on besoin? Je ne comprends pas qu'il faille plus d'espace.

Comme les techniques de chauffage et de plomberie qui sont utilisées datent de plusieurs années, voire de 100 ans, et que les techniques d'aujourd'hui se sont améliorées, est-ce que je me trompe en disant que cela devrait prendre moins d'espace?

[Traduction]

M. Rob Wright: Il y a deux ou trois aspects très importants. Le premier est le manque d'escaliers et d'ascenseurs dans l'édifice du Centre. Ils prendront beaucoup d'espace.

Je vous donne un exemple pour l'édifice de l'Ouest. L'espace requis pour les systèmes mécaniques était 14 fois plus important lorsque nous sommes déménagés de l'ancien bâtiment à ce bâtiment moderne. Il faut donc beaucoup plus d'espace pour ces systèmes. Nous prévoyons qu'il y aura plus de salles de toilettes pour les parlementaires; il faudra plus d'espace, notamment pour la plomberie.

[Français]

Mme Linda Lapointe: C'est sûr.

[Traduction]

M. Rob Wright: L'édifice du Centre n'est pas doté d'un système de climatisation centrale et, à bien des égards, il n'est pas conforme au Code du bâtiment. Il faudra de l'espace pour le moderniser conformément au Code.

Donc, il faudra de l'espace pour en faire un bâtiment moderne conforme aux codes du bâtiment actuels. L'une des possibilités — et ce n'est que le début d'une discussion — est d'exploiter les cours intérieures pour qu'une partie de cet espace... Comme vous l'avez vu dans la présentation, c'est une possibilité pour les ascenseurs. Ainsi, vous perdriez moins d'espace dans l'intérieur patrimonial de l'édifice. Ces décisions seront fondamentalement essentielles au fil du temps.

[Français]

Mme Linda Lapointe: D'accord.

Quand vous êtes venus nous rencontrer les dernières fois, nous avons parlé de consulter les parlementaires ayant travaillé dans l'ancien édifice du Centre. Le Bureau de régie interne devait être consulté, ainsi que les députés. Y a-t-il eu une consultation des députés pour recueillir leur avis? Je peux vous donner le mien.

Dans votre document, pour lequel je vous remercie, vous montrez qu'il y a actuellement 338 places et qu'il y en aura 400. Les gens sont assis en rang d'oignons. Je peux vous dire que les chaises rabattables par rangées de cinq, ça ne fonctionne pas. J'étais moi-même assise sur une banquette composée de chaises rabattables. Souvent, plusieurs collègues ne sont pas à l'heure et il faut toujours se lever pour les laisser passer.

Je ne sais pas si c'est à cela que vous pensez, mais je vous dis que ce n'est vraiment pas commode.

Consultez-vous les parlementaires qui travaillent ici actuellement?

Avec 400 places, je ne sais pas si nous serons en mesure de circuler.

M. Michel Patrice (sous-greffier, Administration, Chambre des communes): Je vous remercie, madame Lapointe, de votre question.

En réponse à votre première question, en ce qui concerne le plan suggéré, il ne s'agit que d'une option pour démontrer qu'il faut tenir compte de la croissance éventuelle du nombre de députés à la Chambre des communes.

L'intention est effectivement de présenter ces options au groupe de travail qui a été formé par le Bureau de la régie interne. Plus tard, il s'agira aussi de consulter évidemment ce comité-ci. Donc, c'est une option. Vous avez vu, dans toute la présentation, qu'aucune décision définitive n'a été prise, il ne s'agit que d'options. De plus, je considère qu'il est de notre devoir commun, à Services publics et Approvisionnement Canada et à l'Administration de la Chambre, de vous présenter des options pour démarrer la discussion et recevoir des directives en vue de répondre à vos besoins à titre de parlementaires.

Pour ce qui est des consultations sur l'expérience que vous êtes tous et toutes en train de vivre en occupant l'édifice de l'Ouest, il y a effectivement des employés de l'Administration qui vont rencontrer des députés, par exemple, des agents ou des membres du personnel de ces bureaux pour leur demander leur rétroaction, ainsi que leurs suggestions, conseils et commentaires.

• (1145)

Mme Linda Lapointe: Est-ce que ce sera dans les cinq prochaines semaines? Ensuite, la session sera ajournée et, avant qu'on revienne, il pourrait s'écouler beaucoup de temps.

M. Michel Patrice: C'est exact.

Nous sommes tout à fait conscients en fait de cette période particulière. Ce que je vous dis, c'est que les rencontres avec les parlementaires ou les membres de leur personnel ont déjà débuté. Elles vont continuer au cours des cinq prochaines semaines et elles se poursuivront vraisemblablement durant la période postélectorale.

Le président: Merci.

Mme Linda Lapointe: C'est fini? J'ai encore des questions à poser.

Le président: Oui. Vous pourrez continuer au prochain tour.

[Traduction]

Monsieur Reid.

M. Scott Reid (Lanark—Frontenac—Kingston, PCC): J'ai bien aimé également les questions intelligentes de Mme Lapointe, et les réponses ont également été très éclairantes, alors je remercie les témoins qui ont répondu aux questions.

Je tiens à remercier tous les témoins de leur présence aujourd'hui, et en particulier des nouveaux renseignements très utiles que vous nous avez fournis. La présentation que vous nous avez faite est, de loin, l'information la plus utile que nous ayons reçue jusqu'à maintenant, et nous vous en sommes tous reconnaissants.

Comme il fallait s'y attendre, cela soulève beaucoup de questions.

J'ai une question que je veux vous poser tout d'abord avant de revenir aux documents. Elle s'adresse à M. Patrice. Lorsque vous êtes venu témoigner le 19 mars dernier, vous avez mentionné que le Bureau de régie interne avait approuvé un modèle de gouvernance, qui sera probablement très pertinent à partir de maintenant. Pourriez-vous en faire parvenir une copie à notre greffier?

M. Michel Patrice: Oui, je vais vous faire parvenir la décision qui a été prise par le Bureau de régie interne. Le modèle de gouvernance sera établi, à vrai dire, par les membres du groupe de travail, mais bien sûr, le groupe de travail, comme il en a été discuté au Bureau, fera rapport au Bureau, et il consultera et rencontrera le Comité et d'autres intervenants pour assurer la réussite du programme.

M. Scott Reid: Si ce n'est pas trop demander, pourriez-vous faire parvenir les documents pertinents à temps pour que nous puissions les examiner à notre séance de jeudi, qui portera également sur le même sujet?

M. Michel Patrice: Je vais faire de mon mieux.

M. Scott Reid: Si vous pouviez le faire, je vous en serais très reconnaissant.

Merci beaucoup du diagramme de Gantt qui est très utile. En le regardant, je vois que vous avez divisé le projet en fonction des périodes. La première est avril à septembre — soit la période dans laquelle nous nous trouvons — lorsque certains éléments se mettent en branle.

L'événement qui se produit en septembre 2019 est la fermeture de l'édifice du Centre. Cela aura lieu quelque part en septembre. Certains éléments débutent pendant la période dans laquelle nous nous trouvons et se poursuivent après septembre. L'un d'eux qui retiennent plus précisément mon attention est l'avant-projet de conception. Il me semble qu'il sera très difficile d'obtenir nos commentaires et ceux de la Chambre des communes en entamant ce processus avant les prochaines élections.

De plus, je dois souligner que la gestion de construction — le processus d'appels d'offres — commence en septembre, ce qui veut dire qu'il se pourrait que certains appels d'offres soient mis en place avant que le Parlement ou la Chambre des communes n'ait eu la chance d'effectuer aucune surveillance. Nous serons au beau milieu des élections; personne ne sera en mesure d'effectuer la surveillance. Je pense que c'est un problème.

Afin de s'assurer que la Chambre des communes — qui, après tout, est l'organe de surveillance des dépenses — peut assumer la part de contrôle qui lui revient, tant pour ce qui est des coûts engagés que ce à quoi ils sont associés, je vous encourage à reporter le tout après les élections. Je suis conscient que cela n'aurait pas pour effet d'accélérer le projet, mais je pense que c'est le genre de situation où il serait opportun de le faire. Mes collègues pourraient avoir une opinion contraire, mais c'est ma première observation. C'est un échéancier qui pose problème. Je lance tout simplement l'idée pour que vous puissiez en discuter.

Monsieur Malcic, merci d'être avec nous. Vos remarques au sujet des enjeux architecturaux ont été très utiles. J'ai une question de nature administrative à vous poser. De qui prenez-vous officiellement vos ordres ou vos instructions? Ou, si vous préférez, qui vous a accordé le contrat?

M. Larry Malcic: Nous avons été embauchés par Travaux publics.

• (1150)

M. Scott Reid: Je vois que Mme Garrett lève la main. Est-ce que cela veut dire que c'est vous qui leur donnez les instructions?

Mme Jennifer Garrett: Oui, en effet. Services publics et Approvisionnement Canada est à la fois le réalisateur du projet — l'autorité financière responsable du projet et des fonds que nous recevons du Conseil du Trésor et les pouvoirs d'approbation connexes — et l'autorité contractante. C'est notre ministère qui a attribué le contrat à Centrus, et comme nous sommes le responsable technique chargé du contrat, ils suivent nos instructions.

À ce sujet, nos partenaires parlementaires nous font part de leurs exigences, que nous convertissons en tâches définies que le concepteur doit exécuter, mais c'est bel et bien Services publics et Approvisionnement Canada qui leur donne les instructions.

M. Scott Reid: Monsieur Malcic, est-ce que vous avez un ou plusieurs contrats?

M. Larry Malcic: Il s'agit d'un seul contrat.

M. Scott Reid: Je présume que le contrat est du domaine public. C'est une question que je ne devrais pas vous poser à vous, monsieur Malcic, mais plutôt à Mme Garrett. Seriez-vous en mesure de fournir l'information au Comité?

Mme Jennifer Garrett: Bien sûr, nous pouvons vous la faire parvenir. En fait, nous avons fourni l'information à l'Administration de la Chambre des communes, et c'est sur le site achatsetventes.gc.ca. Il s'agissait d'un appel d'offres public et l'information est publique. Nous allons vous fournir l'information sans problème.

M. Scott Reid: Au sujet de la gestion de construction et de l'ensemble des détails de design, je présume qu'il y a des appels d'offres en préparation. Même s'ils ne sont pas rendus publics, serait-il possible de faire parvenir au Comité quel sera leur contenu, soit ce sur quoi ils porteront? Est-ce déjà prêt, et si c'est le cas, est-ce de l'information que vous pourriez nous fournir?

Mme Jennifer Garrett: Tout à fait. Nous serons heureux de le faire. Je peux vous donner un peu de contexte tout de suite, ce qui aiderait sans doute à vous rassurer un peu.

Nous sommes très conscients de travailler pendant une période électorale. Nous essayons de consulter les gens et de recueillir leurs points de vue pour nous assurer de pouvoir continuer de travailler sur le programme. Heureusement, quelques-unes des premières décisions qui doivent être prises portent sur des aspects du bâtiment de base, tout particulièrement pour ce qui est des deux jalons importants dont je vous parlais au début de mon exposé, soit entreprendre les travaux ciblés de démolition et d'assainissement qui doivent avoir lieu, de toute façon, dans l'édifice du Centre même, de même que les travaux d'excavation. On ne parle pas de lancer des appels d'offres pour tout le programme par l'entremise du gestionnaire de construction. On parle de lancer des appels d'offres pour ces aspects préliminaires des travaux.

Nous serons heureux de vous fournir les détails dès qu'ils seront prêts. Nous travaillons sur ces documents en ce moment.

M. Scott Reid: Merci.

S'il y a d'autres renseignements que vous pouvez nous faire parvenir, nous aimerions les recevoir. Je vais m'en tenir à cela, et nous pourrions sans doute faire du suivi auprès du greffier à la prochaine réunion pour savoir ce que vous avez été en mesure de nous soumettre.

Monsieur le président, me reste-t-il du temps ?

Le président: Il vous reste huit secondes.

M. Scott Reid: Dans ce cas, merci de votre présence et de vos réponses très éclairantes.

Le président: J'ai oublié de souhaiter la bienvenue à M. Dominic Lessard, directeur adjoint, Biens immobiliers, qui travaille pour la Chambre des communes.

Merci d'être avec nous.

Monsieur Christopherson.

M. David Christopherson (Hamilton-Centre, NPD): C'est bien. Merci, monsieur le président.

Merci à tous d'être avec nous.

C'est intéressant, très fascinant, de voir les choses évoluer.

Je pense qu'une des difficultés à venir est la possibilité d'une chambre parallèle. La bonne nouvelle, c'est que cela renforcerait notre démocratie; nous avons déjà effectué une première étude. Le rapport n'est pas encore prêt, mais j'ai le pressentiment qu'on recommandera notamment à la Chambre de continuer d'examiner la question.

L'inconvénient, c'est que la décision ne sera pas prise tout de suite, mais que ce serait un élément important pour prévoir l'espace. Il faut que l'espace soit réservé uniquement à cet usage, si cela va dans le sens de ce que nous envisageons actuellement.

J'aimerais avoir vos idées sur la façon de procéder, étant donné les divers échéanciers ici.

M. Michel Patrice: Nous allons nous adapter aux exigences de la Chambre des communes. Nous avons suivi avec intérêt les discussions du Comité à propos de la chambre parallèle et attendons avec impatience le rapport du Comité et la décision de la Chambre à ce sujet. Notre rôle consiste à nous adapter aux besoins de la Chambre et de ses députés.

M. David Christopherson: Oui, je comprends bien cela, mais j'aimerais avoir un peu plus d'information.

M. Michel Patrice: Tout dépend de la taille de la chambre parallèle dont vous parlez. J'ai lu quelque part que dans certains pays, sa taille n'est pas nécessairement aussi importante que celle de la chambre existante.

• (1155)

M. David Christopherson: Non, pas du tout.

M. Michel Patrice: Nous avons quelques options, le cas échéant.

M. David Christopherson: Je suis curieux de savoir comment l'échéancier peut fonctionner pour que nous puissions prendre une décision éclairée. On sait, en partant, que le Parlement n'est pas reconnu pour agir à la hâte. Vous, naturellement, avez des décisions à prendre et des délais à respecter. Dites-moi comment vous envisagez les choses.

M. Michel Patrice: Je pense à une salle de comité existante, par exemple. Selon la taille de la chambre et la fréquence à laquelle elle se réunit, on pourrait sans doute réorganiser un espace existant.

M. David Christopherson: Elle pourrait siéger quotidiennement.

M. Michel Patrice: On pourrait alors réserver du temps pour cette salle et l'organiser en fonction de ce qui fonctionnerait pour vous.

M. David Christopherson: D'accord, très bien.

M. Michel Patrice: Nous avons une bonne équipe et nous sommes en mesure de nous adapter. Nous sommes toujours en mesure de relever le défi.

M. David Christopherson: Je n'en doute pas.

Il semble que vous ayez tenu compte de la période électorale. Je veux être très clair: nous quittons vers la fin juin.

C'est la fin de la présente législature. On passera à la suivante. Il se pourrait que ce soit en novembre ou plus tard et, une fois que la Chambre a recommencé à siéger, il faut parfois quelques semaines pour que les comités reprennent leurs travaux — bien que notre comité soit le premier à être formé. Il ne serait pas déraisonnable de penser que les comités pourraient ne pas être fonctionnels avant la nouvelle année.

Avez-vous pris cela en considération, soit que les députés ne seront pas ici pendant des mois, à partir de la fête du Canada, et que vous avez des décisions qui doivent être prises?

M. Michel Patrice: Oui, nous avons pris cela en considération et nous avons reçu le nom de deux députés qui feront partie du groupe de travail, et nous attendons le nom d'un troisième que je devrais recevoir, je crois, cette semaine. Nous espérons pouvoir tenir la première réunion au cours de la semaine qui suivra la prochaine relâche, puis nous serons en position d'entamer les discussions avec ces députés et de commencer à prendre les premières décisions. Je pense ici au design et à d'autres éléments du genre. Ils devront examiner les options et décider ce qu'ils préfèrent et formuler des recommandations. Comme le Bureau de régie interne poursuivra ses activités, c'est aussi un avantage.

M. David Christopherson: Voici ce qui m'inquiéterait, si je revenais, ce qui n'est pas le cas. Au retour, il se pourrait qu'on pose des questions et qu'on entende la réponse suivante: « Oh, désolé, nous avons un échéancier pour prendre cette décision et vous n'étiez pas là. »

C'est une réponse qu'on ne veut pas entendre. J'ai besoin que vous me garantissiez que les députés de la 43^e législature ne vous entendront pas dire: « Eh bien, nous avons dû prendre la décision parce que vous n'étiez pas ici. »

M. Michel Patrice: Je comprends cela. Dans le cas de certaines décisions, la beauté des communications à l'heure actuelle est que nous allons pouvoir les joindre. Nous allons devoir évaluer si des décisions clés qui touchent les députés devront être prises, disons, entre juin et la période postélectorale.

D'après ce que j'ai vu et entendu lors de mes discussions avec nos partenaires, avec Travaux publics, ils sont conscients du contexte et des situations qui pourront se présenter. Certaines décisions clés devront attendre après la période électorale. Je pense que certaines pourront être prises avant que la Chambre cesse de siéger en juin, mais ce sera aux députés d'en décider.

M. David Christopherson: D'accord.

M. Michel Patrice: De toute évidence, il faudra prendre des décisions au sujet de la démolition de l'édifice, etc. Il se pourrait que

je me trompe, mais je ne suis pas certain que vous souhaitiez prendre les décisions à ce sujet.

M. David Christopherson: Non, et c'est le lien parfait avec ma prochaine question. Est-ce que le Comité pourrait obtenir la liste des décisions clés qui doivent être prises, de même que quand elles doivent l'être et le processus? Pouvez-vous nous fournir cette information?

Nous commençons à mieux comprendre le tout, mais ce n'est pas encore tout à fait clair qui prend l'ultime décision. Le Bureau de régie interne nous représente... presque. N'oubliez pas que ses membres relèvent de la chaîne de commandement qui remonte jusqu'aux chefs. Ce n'est pas notre cas. Quand nous siégeons au sein des comités, nous sommes maîtres à bord.

Ainsi, en tant que membre de ce comité, j'aimerais voir en quoi consiste le chemin critique, avec le moment où les décisions doivent être prises et quel est le processus actuel, s'il s'avère différent du processus général de prise de décisions et particulier dans chaque cas. Pouvons-nous obtenir cette information?

● (1200)

M. Michel Patrice: Nous pouvons très certainement vous fournir la liste de ce que j'appellerais les principaux éléments, les éléments de haut niveau, concernant les décisions qui doivent être prises.

Le moment choisi dépend aussi des députés, alors je ne vais pas m'engager à cet égard. Si une décision doit attendre jusqu'à ce que les députés soient prêts à la prendre, nous pouvons donner une idée approximative du temps, comme la saison, etc. À mon sens, nous n'imposerons pas notre échéancier aux députés. Notre rôle n'est pas d'imposer cela aux députés.

M. David Christopherson: Je vous en remercie. Vous nous avez entendus, et vous répondez comme si c'était affiché dans chacun de vos bureaux.

C'est excellent. Nous vous en remercions.

M. Michel Patrice: Oui, nous allons vous fournir une liste des décisions qui, selon nous, intéressent les députés.

M. David Christopherson: Puis-je simplement ajouter quelque chose, avant de terminer?

M. Michel Patrice: Vous pourriez nous dire: « Sur ce point, nous ne voulons pas avoir notre mot à dire. »

M. David Christopherson: Je ne pense pas un instant que vous allez essayer d'aller plus vite que nous. En fait, dans le système actuel, c'est la dernière chose que vous souhaitez. Vous allez sans doute nous harceler pour avoir la confirmation. Il y a beaucoup de « protégez vos arrières » ici; je comprends. C'est une bonne chose. C'est ce que nous souhaitons.

Voici ce qu'il faut retenir toutefois: certaines décisions sont mécaniques, une suivant l'autre, mais encore une fois, je veux juste m'assurer d'être clair, à savoir qu'aucune décision, parce qu'elle doit être prise, n'empêchera le Parlement d'en décider autrement par la suite. Cela pourrait avoir pour effet de bousculer un peu les choses, mais je veux simplement être très clair dans les témoignages du Comité qu'aucune décision n'empêchera le Comité d'avoir son mot à dire au sujet tant des éléments optionnels que de ce qui doit être fait du point de vue de la construction.

Je veux simplement en avoir l'assurance.

M. Michel Patrice: C'est noté.

M. David Christopherson: Excellent.

Le président: Avant de passer à M. Graham, j'ai une question. Madame Garrett, vous avez parlé de la consultation des députés.

Monsieur Patrice, vous avez mentionné deux noms au sujet du processus de consultation du Bureau de régie interne.

Pouvez-vous nous dire qui sont ces députés et comment ils ont été choisis?

M. Michel Patrice: Les personnes ont été choisies par leurs leaders à la Chambre respectifs au Bureau de régie interne. Je présume qu'elles l'ont été en collaboration avec leurs partis. Je m'abstiendrai de vous donner les noms jusqu'à ce que j'aie celui de la troisième personne.

Le président: Madame Garrett, est-ce les mêmes personnes à qui vous faisiez allusion?

Mme Jennifer Garrett: Je faisais simplement allusion à l'intention de l'Administration de la Chambre de consulter les parlementaires. Il est clair pour Services publics et Approvisionnement Canada que c'est l'Administration de la Chambre des communes qui s'occupera du processus de consultation, alors je m'en remets à ce qu'a dit M. Patrice à ce sujet.

Le président: Monsieur Graham.

M. David de Burgh Graham (Laurentides—Labelle, Lib.): Je vous encouragerais aussi à faire participer un groupe d'anciens parlementaires, parce que plus nous nous éloignons de l'année 2019, moins de gens se souviendront de ce à quoi l'édifice du Centre est censé ressembler.

Je dirais: « Appelez M. Christopherson »...

Des voix: Oh, oh!

M. David de Burgh Graham:...car il serait un excellent atout pour vous, étant donné que, malheureusement, il ne sera bientôt plus député.

En ce qui concerne le sujet de la chambre de débat parallèle — il s'agit davantage d'une observation que d'une question —, je vous encouragerais à chercher un espace permanent, au lieu d'une salle de comité que nous pourrions réattribuer, car la structure de la salle serait différente. Il faudrait qu'elle le soit, compte tenu des tribunes et des services de télévision. Si vous permettez que ce soit une salle de comité qui est réattribuée, une semaine, elle aura trois jours de disponibilité. La semaine suivante, elle aura deux jours de disponibilité. Et la semaine suivante, elle sera simplement oubliée. La structure de cette chambre doit être mise en place, et je tiens à ce que cela figure dans le compte rendu.

En ce qui concerne les commentaires de Mme Lapointe à propos des sièges en rang d'oignons — c'est une expression que j'aime beaucoup —, en examinant la disposition des 400 sièges que vous avez prévus... dans l'ancienne chambre, j'ai eu le grand plaisir d'occuper le siège du milieu d'une section de cinq sièges et, même si les sièges étaient beaucoup plus confortables que ceux dont nous disposons en ce moment, la manœuvre requise pour occuper un siège ou le quitter était vraiment pénible. Si nous pouvions éviter cela, je vous en serais grandement reconnaissant.

M. David Christopherson: C'est très bien dit.

M. David de Burgh Graham: Oui.

Est-il possible d'agrandir la chambre?

M. Rob Wright: Cette option illustre les difficultés que nous rencontrons, je crois. Ce n'est pas une option que nous suggérerions

fortement ou dont nous recommanderions la mise en oeuvre. Nous nous employons à élaborer un vaste éventail d'options. Cela indique que, si la chambre souhaite maintenir son aménagement actuel, c'est essentiellement la seule façon d'accommoder cela. Cette option a de nombreux désavantages, que nous reconnaissons.

Sinon, il faudrait avoir une discussion à propos des autres aménagements qui fonctionneraient pour la Chambre des communes, que ce soit — et je réfléchis un peu à voix haute maintenant — un genre d'évolution avec le temps vers des bancs semblables au modèle adopté au Royaume-Uni, que ce soit l'adoption d'une approche très différente et plus radicale en matière d'aménagement des sièges, que ce soit un agrandissement de la chambre. Ce sont là des considérations très importantes qui, comme Mme Garrett l'a indiqué, rendent cruciale l'importance de prendre des décisions aussitôt que possible et de maintenir ces décisions jusqu'à la fin du projet.

L'agrandissement de la chambre est à lui seul une tâche très difficile. D'un point de vue structurel et architectural, cette partie de l'édifice présente certaines difficultés de taille. Il est possible d'agrandir la chambre, comme il est possible de mettre en oeuvre la plupart des idées, mais cela entraînerait des coûts importants. Avant de prendre cette décision, il faudrait, selon moi, que nous ayons épuisé un vaste éventail d'options et que nous soyons certains qu'il y a consensus quant à l'option qui nous semble correcte.

• (1205)

M. David de Burgh Graham: Est-ce qu'après la fin des rénovations de l'édifice du Centre, la gare ferroviaire, qui constitue en ce moment l'édifice du Sénat du Canada, continuera de faire partie de la Cité parlementaire?

M. Rob Wright: La salle de lecture et la salle ferroviaire?

M. David de Burgh Graham: Non, l'édifice ferroviaire, la gare ferroviaire.

M. Rob Wright: Oh, pardon.

Pour le moment, ces édifices sont considérés comme temporaires. En ce qui concerne les salles de comité Rideau, je pense que nous avons signé avec la Commission de la capitale nationale un bail qui expirera à une date comme 2034. Elles ont donc été prévues à titre temporaire.

M. David de Burgh Graham: Vous nous avez montré une carte de la pelouse avant qui montre qu'elle perdra la moitié de sa superficie en raison de la construction du nouvel édifice. Est-ce exact? Le chemin se situerait aussi beaucoup plus au sud qu'il l'est en ce moment. Est-ce aussi exact?

M. Rob Wright: Les choses seront ainsi seulement pendant la période de construction.

M. David de Burgh Graham: Cet aménagement n'est pas permanent.

M. Rob Wright: Non, il n'est pas du tout permanent.

M. David de Burgh Graham: Le chemin remontra de nouveau jusqu'à l'édifice du Centre.

M. Rob Wright: Tout cela sera sous terre. L'entrée sera aussi près... Par conséquent, si vous empruntez la promenade Sud, par exemple, vous entrerez presque au niveau du sol. Une légère pente vous mènera vers l'entrée de l'installation. Le mur de Vaux se trouvera au-dessus de l'installation. La colline du Parlement retrouvera donc son apparence actuelle.

M. David de Burgh Graham: Pendant combien de temps perdrons-nous la pelouse, et où les célébrations de la fête du Canada se dérouleront-elles?

M. Rob Wright: Voilà deux importantes questions. Si le Parlement le souhaitait, nous pourrions envisager d'ouvrir à l'avance le centre d'accueil des visiteurs de l'édifice du Centre. Il serait possible d'ouvrir le centre d'accueil des visiteurs peut-être assez longtemps avant l'ouverture de l'édifice du Centre. Nous n'avons pas encore examiné vraiment cette possibilité en détail, mais, si le Parlement le désirait, le centre d'accueil des visiteurs pourrait ouvrir à l'avance. Je serais prudent avant de préciser combien de temps à l'avance cette ouverture pourrait avoir lieu, mais disons que cette période serait importante. Cela pourrait avoir deux ou trois effets importants: la colline du Parlement retrouverait son apparence plus rapidement, et le centre permettrait d'offrir des commodités supplémentaires aux visiteurs ainsi que d'importants services pour appuyer les activités du Parlement. C'est donc une conversation que nous devrions avoir.

En ce qui concerne la fête du Canada, nous travaillons très étroitement avec Patrimoine canadien, qui est le ministère responsable de cet événement, ainsi qu'avec les partenaires parlementaires afin d'essayer de faire en sorte que toutes les activités de base qui se déroulent sur la colline du Parlement, en particulier pendant les mois d'été, se poursuivent sous une forme modifiée. Cette année, il n'y aura aucun impact. Puis, à mesure que les travaux avanceront, il y aura des modifications... nous envisageons de présenter une version modifiée du spectacle son et lumière afin de nous efforcer de maintenir sa présence et sa contribution à la fête du Canada. Il sera nécessaire de le modifier. Il y a aussi la relève de la garde et tous ces éléments, qui vont de la nécessité de s'assurer que le drapeau au sommet de la Tour de la Paix continue d'être remplacé à la nécessité de s'assurer que le carillon continue de jouer aussi longtemps que possible.

M. David de Burgh Graham: Lorsque je suis arrivé sur la colline du Parlement il y a 10 ans de cela, j'ai entendu des rumeurs, selon lesquelles on envisageait d'utiliser la pelouse avant pour construire un stationnement souterrain. Cela a-t-il déjà été envisagé sérieusement?

M. Rob Wright: Je ne crois pas que cela ait déjà été envisagé sérieusement. Je pense qu'il y a eu quelques activités exploratoires. Nous avons cherché à supprimer les aires de stationnement de surface, un principe qui figure dans la vision et le plan à long terme. Dans la plupart des cas, ce que j'appellerai les études de faisabilité ont mis davantage l'accent sur la partie ouest du campus plutôt que sur la pelouse avant.

M. David de Burgh Graham: Mme Lapointe a abordé la question de l'accès par tunnel entre les édifices. Il y a quelques années, un tunnel a été construit entre l'édifice de la Confédération et l'édifice de la Justice. Je pense que j'ai mentionné cela au cours de la séance précédente. En 2011, ils ont arraché la pelouse entre ces deux édifices. Depuis, ils n'ont toujours pas rouvert le tunnel. Il était censé être fermé pendant une année ou deux.

Ce tunnel a été construit récemment, dans le contexte de la VPLT, mais il n'a pas été construit de manière à ce que les parlementaires et les membres du personnel puissent s'en servir. Pourquoi pas? Des mesures correctrices seront-elles prises à cet égard? Quel est le plan à long terme en ce qui concerne l'accès par tunnel à tous les édifices?

• (1210)

M. Rob Wright: Je vais devoir vérifier et vous communiquer les détails plus tard, mais le plan à long terme, qui a été élaboré en travaillant avec le Parlement afin de déterminer les services dont vous avez besoin, vise à créer un campus interrelié où, par exemple, la rue Wellington représente moins un obstacle au sein du campus, et

l'édifice Wellington, l'édifice Sir-John-A.-Macdonald, l'édifice de la Bravoure et l'édifice de l'Ouest sont interreliés, tout comme l'édifice de la Confédération et l'édifice de la Justice, pour ensuite être reliés au centre d'accueil des visiteurs d'une façon beaucoup plus constructive. Ces édifices deviendront presque une installation intégrée.

C'est là la planification à venir. Nous disposons de plans conceptuels de ces tunnels, mais pas encore de plans détaillés. Nous avons trouvé des solutions au niveau conceptuel, mais c'est une conversation qu'il est important que nous ayons à mesure que nous avançons ensemble.

M. David de Burgh Graham: Merci. Je vous interrogerai de nouveau plus tard.

Le président: Nous allons maintenant passer à M. Nater.

M. John Nater (Perth—Wellington, PCC): Je suis reconnaissant à nos témoins de s'être joints à nous aujourd'hui.

J'aimerais commencer par formuler une observation, que j'ai mentionnée au cours d'une séance précédente à laquelle M. Wright et Mme Garrett n'assistaient pas. Elle concerne l'édifice où nous nous trouvons. Je trouve très décevant que Travaux publics, le ministère responsable de l'accessibilité — une dimension que, personnellement, je juge très importante —, permette la construction d'une salle non accessible au quatrième étage d'un édifice. Un membre proche de ma famille utilise un fauteuil roulant pour se déplacer, et ma famille utilise des poussettes pour déplacer mes trois jeunes enfants. Je trouve donc très décevant que la salle que nous occupons ne soit pas accessible. Je tiens à ce que cela figure dans le compte rendu une fois de plus, au profit du ministère dont les responsabilités comprennent l'accessibilité. Je suis très désappointé à ce sujet. Cet édifice est exceptionnel, mais le fait que cette salle ne soit pas accessible aux personnes ayant des problèmes de mobilité est très décevant. Pour être franc, je trouve cela inacceptable de la part du Parlement du Canada, et je tiens à ce que le compte rendu en fasse état.

J'aimerais maintenant donner suite à la diapositive qui est projetée en ce moment et que vous avez abordée plus tôt, monsieur Graham. Ai-je raison de supposer que la phase 2 du centre d'accueil des visiteurs ira de l'avant? Elle a été approuvée, et elle sera mise en œuvre. Ma supposition est-elle correcte?

M. Rob Wright: Eh bien, je dirais que, d'une certaine façon, la meilleure réponse à votre question est peut-être oui et non, en ce sens que le concept d'un centre d'accueil des visiteurs remonte à 1976, je crois, à l'époque de la Commission Abbott. Les gens discutent depuis longtemps d'un centre d'accueil des visiteurs. À mesure que le contexte de la sécurité et des menaces a continué d'évoluer, il est devenu de plus en plus important que le centre d'accueil des visiteurs devienne un élément de sécurité situé à l'extérieur des principaux édifices du Parlement.

Comme ce projet pour le Parlement est devenu prioritaire, nous avons examiné la vision et le plan à long terme en 2005 et en 2006, et ce projet a été distingué comme l'une des priorités du Parlement. Nous avons cherché à obtenir des approbations pour pouvoir amorcer le projet. En même temps, je dirais que vous voyez sur la diapositive une empreinte qui existe en raison de la fonctionnalité que le Parlement souhaite intégrer dans ce centre, ce qui engendre une conversation permanente. Nous n'avons pas encore terminé cette conversation. Je crois que la forme que prendra cette installation est encore très fluide et assujettie au travail que nous réaliserons avec vous.

Le centre pourrait devenir plus petit, mais je dirais qu'à ma connaissance actuelle, la nécessité d'avoir une vérification de sécurité à l'extérieur des édifices du Parlement est un objectif fondamental de la vision et du plan à long terme. Le centre d'accueil des visiteurs existe d'abord et avant tout pour répondre à ce besoin, puis pour fournir plusieurs autres avantages au Parlement qui sont liés à la prestation de services d'interprétation pour les visiteurs et à l'exercice de fonctions de base pour le Parlement, des fonctions qu'il serait difficile d'abriter dans les édifices patrimoniaux mêmes.

M. John Nater: D'accord. Alors, j'aimerais peut-être retourner un peu en arrière. Vous avez mentionné que vous cherchiez à obtenir des approbations, et je présume que certains éléments ont été approuvés. Pourriez-vous indiquer au comité quelles approbations ont été reçues, quand elles ont été reçues, et qu'est-ce qui a été approuvé précisément?

Je crois que personne ne contestera les exigences en matière de sécurité et le besoin d'assurer ces services de sécurité à l'extérieur des édifices du Parlement. Je présume que c'est le centre d'accueil des visiteurs qui jouera ce rôle. Premièrement, il est distinct et éloigné, mais je pense que le fait de savoir ce qui a été approuvé exactement jusqu'à maintenant... La pelouse avant du Parlement est la pelouse avant du Canada. Je pense que le grand public sera préoccupé par le fait d'avoir un énorme trou dans le sous-sol rocheux de cette pelouse pendant peut-être une dizaine d'années, ce qui m'amène à poser la question suivante.

Quel rôle le public a-t-il joué à cet égard? Des consultations ont-elles été menées auprès de la population en général, en ce qui concerne le fait d'avoir un énorme trou sur la colline du Parlement et de réduire la taille de la pelouse avant pendant peut-être une dizaine d'années? Des dialogues ont-ils été noués avec le public?

•(1215)

M. Rob Wright: En ce qui concerne la participation du public, nous travaillons très étroitement avec le Parlement, et nous souhaitons nous assurer que les parlementaires sont consultés. Je pense que la consultation du public — et peut-être que M. Patrice pourra ajouter quelque chose à cet égard — sera entreprise en collaboration avec les parlementaires, ce qui serait très important. Nous travaillons main dans la main avec l'administration du Parlement. Essentiellement, l'un de nos objectifs fondamentaux consiste à répondre aux besoins du Parlement.

Nous croyons comprendre que le centre d'accueil des visiteurs est l'une des priorités fondamentales du Parlement, à la fois pour satisfaire à des exigences en matière de sécurité et pour offrir des services aux visiteurs. Oui, je suppose que le parcours pour améliorer la colline du Parlement sera difficile, en ce sens qu'il provoquera des perturbations, mais l'un des principaux objectifs du centre d'accueil des visiteurs est d'améliorer la colline du Parlement pour les visiteurs canadiens ou les touristes internationaux.

Des perturbations seront nécessaires pour en arriver là, et il n'y a aucun moyen d'éviter cela. C'est un choix que le Parlement fait.

M. John Nater: Mon temps de parole est écoulé, mais le président m'a accordé une légère marge de manœuvre.

Compte tenu du processus d'approbation actuel et des approbations que le ministère des Travaux publics a reçues dans les limites de l'échéancier actuel, quand commencerez-vous à creuser pour entreprendre la phase 2 du centre d'accueil des visiteurs?

M. Rob Wright: Comme Mme Garrett l'a dit, je crois, ce serait au début de 2020.

M. John Nater: En prenant le début de 2020 comme cible et sachant que ce comité disparaîtra dans cinq semaines pour ne revenir, peut-être, qu'en janvier 2020, selon le moment où... Le Comité n'aura plus l'occasion de se prononcer sur la deuxième phase du projet de centre d'accueil des visiteurs.

M. Rob Wright: Mais il pourra absolument se prononcer sur ce qu'il y aura dans le centre d'accueil, phase deux...

M. John Nater: Mais les pelles auront commencé à creuser. Cela va se produire dans ce contexte général...

M. Rob Wright: À moins qu'on ne nous donne des directives pour arrêter, alors oui.

M. Michel Patrice: Franchement, le Comité aurait aussi l'occasion de se prononcer sur la taille réelle du centre d'accueil par rapport aux exigences et tout cela, mais, comme l'a souligné M. Wright, l'approbation du concept remonte à environ une décennie.

Le président: Avant de donner la parole à Mme Sahota, je présume que la deuxième phase du centre d'accueil dont parle M. Nater a été approuvée par le Bureau de régie interne, car nous venons tout juste d'en entendre parler. On ne sait rien à ce sujet.

M. David Christopherson: Monsieur le président, si vous me le permettez, on a laissé entendre que l'une des choses qu'il est encore possible de déterminer et pour laquelle il y a une certaine souplesse, c'est la taille.

Le président: C'est vrai.

M. David Christopherson: Comment peuvent-ils commencer à creuser s'ils ne savent pas quelle taille il aura?

Je suis désolé, mais vous avez dit que l'un des aspects où il y avait encore une certaine marge de manoeuvre et de flexibilité était la taille du centre d'accueil. Comment pouvez-vous commencer à creuser si vous ne savez pas quelle taille aura l'immeuble?

M. Rob Wright: Je vais faire deux remarques, puis je céderai la parole à Mme Garrett pour plus de détails. Le Centre d'accueil des visiteurs est un élément important de la vision et du plan à long terme depuis un certain temps et il fait partie des documents publics depuis probablement plus d'une décennie, je dirais. Nous avons fait des efforts pour communiquer cela aux parlementaires et au grand public. Nous pourrions peut-être faire de meilleurs efforts à cet égard. Nous avons un rapport annuel qui est affiché sur notre site Web, et ce centre y est décrit comme étant une priorité.

En ce qui concerne l'excavation, la deuxième phase du Centre d'accueil des visiteurs aura une empreinte importante, peu importe ce qu'il contient. Il y a toutefois une certaine marge de manoeuvre qui nous permettra de nous assurer que sa taille sera appropriée, compte tenu de l'engagement pris auprès du Parlement.

Je cède la parole à Mme Garrett.

•(1220)

M. David Christopherson: Je suis désolé, je n'ai toujours pas entendu de réponse. S'il y a encore une certaine flexibilité quant à la taille du trou, comment pouvez-vous commencer à le creuser? C'est tout. Comment savoir jusqu'où creuser si l'on ignore la taille du trou qui doit être creusé? Vous me dites que la taille exacte reste encore à déterminer, mais nous allons quand même de l'avant et nous commençons à creuser. J'ai juste besoin que l'on m'aide à comprendre cela.

Mme Jennifer Garrett: Je pourrais peut-être apporter quelques précisions.

Pour ce qui est de creuser le trou, vous avez raison de dire qu'il est important, dans le cadre d'un appel d'offres, de donner à l'entrepreneur retenu une idée de la taille que devra avoir ce trou. Je pense que dans le contexte des observations qui ont été faites plus tôt et de celles que j'ai formulées tout à l'heure au sujet des décisions à plusieurs niveaux...

M. David Christopherson: Oui.

Mme Jennifer Garrett: ... la taille de ce trou est d'une importance capitale.

Ensuite, en ce qui concerne les autres observations qui ont été faites, ce qui sera mis dans ce centre deviendra tout aussi important que le reste, mais cette décision pourra être prise à une date ultérieure lorsqu'on en saura un peu plus et que les consultations seront plus avancées.

M. David Christopherson: Nous obtenons...

Allez-y.

Mme Jennifer Garrett: Pour répondre à la question plus précisément, c'est-à-dire pour gérer ce risque en fonction de la situation où nous sommes, nous avons des options. Nous pouvons commencer à creuser le trou en faisant des hypothèses sur la taille minimale qu'il devrait avoir.

Pour revenir au moment où nous nous sommes rencontrés au sujet de l'orme, l'une des choses que le Comité nous a demandé d'envisager, c'est de faire avancer les travaux d'excavation pour que nous puissions replanter les terrains d'agrément de l'édifice de l'Est le plus tôt possible, et c'est quelque chose que nous sommes en train d'examiner.

Mais quelle est la taille de l'empreinte minimale dont nous savons que nous avons besoin pour commencer à creuser ce trou en toute quiétude et qui nous permettra de faire avancer la conversation lorsque le Parlement reprendra? Cela dit, certaines des premières décisions et certains des premiers engagements que nous essayons d'obtenir portent sur des choses que nous avons présentées ici aujourd'hui, comme les salles de comité, ce qui, en fin de compte, pourrait avoir une incidence sur les décisions relatives à l'ampleur du trou, par exemple.

Je peux continuer d'essayer de clarifier cela. J'essaie de répondre directement à votre question.

M. David Christopherson: Permettez-moi de le répéter dans mes propres mots et de voir si j'ai bien compris.

Mme Jennifer Garrett: Bien sûr.

Le président: Rapidement, David.

M. David Christopherson: Oui, je serai aussi rapide que possible, mais je dois être clair.

Il y a une taille minimale, mais vous allez creuser de toute manière, et une fois que vous aurez commencé, vous aurez la possibilité de l'agrandir ou non, selon les décisions qui seront prises au sujet des salles de comité et de l'emplacement de ces salles. On dirait que vous pouvez commencer à creuser sans connaître la taille définitive, parce que vous connaissez une taille minimale et que cela ne change rien au début des travaux. Est-ce que je commence à comprendre?

Mme Jennifer Garrett: La réponse à cette question est oui, reconnaissant que cela rend l'aspect contractuel un peu plus complexe, mais c'est gérable. Il s'agit d'un programme très vaste et très complexe, et c'est pour cela que nous sommes là, c'est-à-dire pour gérer ce genre de risques.

M. David Christopherson: Merci.

Le président: Je suppose que toutes les places de stationnement seront équipées de bornes de recharge électriques.

Madame Sahota, c'est à vous.

Mme Ruby Sahota (Brampton-Nord, Lib.): Mon assistante législative, Caroline, est incroyable. Elle a vécu en Europe pendant un certain temps. Elle vient de m'informer que dans bon nombre de projets d'excavation, les archéologues sont sur place au cas où il y aurait des découvertes intéressantes à faire. Étant donné l'ampleur du trou qu'il faudra creuser pour ce projet, il se peut que l'on tombe sur des artefacts historiques.

Y a-t-il des archéologues impliqués dans ce projet?

Mme Jennifer Garrett: Absolument, il y en a. En fait, nous avons trouvé des choses intéressantes.

À l'heure actuelle, si vous vous promenez sur les terrains d'agrément de l'édifice de l'Est et que vous regardez à travers la clôture, vous allez voir qu'une fouille archéologique assez importante est en cours. Ils ont découvert de vieux baraquements et des postes de garde. Parce qu'il y a un potentiel d'artefacts sur la Colline, nous avons cartographié l'impact potentiel des travaux et nous avons répertorié les endroits où les probabilités de trouver des artefacts sont élevées, moyennes ou faibles. Avant de faire quoi que ce soit — par exemple, construire une connexion avec l'édifice de l'Est ou aménager un chemin de construction en surface —, nous devons nous plier à notre programme d'évaluation afin de déterminer s'il existe des ressources archéologiques. Le cas échéant, nous devons les excaver complètement et les documenter en bonne et due forme.

S'il y a d'autres renseignements que le Comité aimerait avoir sur ce que nous avons trouvé et sur notre approche à cet égard, nous serons heureux de les lui transmettre. Chez Centrus, nous disposons d'un grand savoir-faire et d'excellentes ressources en matière d'archéologie.

Mme Ruby Sahota: J'aimerais en savoir plus sur ce que vous allez trouver. Je trouve cela fascinant. Ces découvertes devraient assurément être mises en valeur — peut-être dans le centre d'accueil. Les gens pourraient venir pour en apprendre davantage au sujet de ces artefacts et pour mieux comprendre notre histoire.

Puisqu'il s'agit d'un territoire algonquin non cédé, y a-t-il eu des consultations avec les Algonquins?

•(1225)

M. Rob Wright: À l'heure actuelle, comme vous le savez peut-être, nous travaillons en étroite collaboration avec des organismes autochtones nationaux et avec les Algonquins afin de voir comment il serait possible de transformer l'ancienne ambassade américaine en un espace autochtone national.

À l'heure actuelle, nous travaillons presque quotidiennement avec ces groupes — y compris avec la nation algonquine — sur toute une variété de choses en plus du projet du 100, rue Wellington. Nous cherchons des occasions de renforcer nos capacités et de passer des marchés afin d'accroître la participation de ces peuples aux travaux qui se déroulent dans la Cité parlementaire.

Mme Ruby Sahota: J'ai une question sur l'édifice de l'Ouest, puis sur la façon dont cela est lié aux entrées de l'édifice du Centre.

Pourquoi les grandes entrées principales de l'édifice de l'Ouest sont-elles fermées à clé la plupart du temps? Pourquoi ne sont-elles pas utilisées comme entrées de tous les jours pour les députés? Par exemple, les entrées à double porte sur les côtés et l'entrée de la tour Mackenzie sont toutes fermées.

Est-ce quelque chose à laquelle on peut s'attendre à l'édifice du Centre? Nous sera-t-il désormais impossible de passer sous le clocher? Y aura-t-il des trajets secondaires pour tout le monde? Ou devons-nous passer par le centre d'accueil au bas de l'escalier? Comment envisage-t-on cela?

M. Stéphan Aubé (dirigeant principal de l'information, Chambre des communes): Il est certain qu'à l'avenir, l'objectif est de rendre ces installations accessibles aux députés et aux visiteurs, de leur en donner l'accès. Dans le contexte de l'édifice de l'Ouest, l'entrée de la tour Mackenzie et l'entrée du Président — ce sont les entrées principales sur les côtés — sont, pour l'instant, réservées aux députés et aux visiteurs d'autres pays. Par exemple, c'est ce qu'on a pu voir avec le président croate, qui était ici cette semaine. Nous réservons ces entrées pour ces personnes. Les autres entrées sont pour le personnel, les députés et l'administration.

Mme Ruby Sahota: Existe-t-il des plans semblables pour l'édifice du Centre? Auparavant, les portes de l'édifice du Centre étaient ouvertes à tous les députés, et si le personnel les accompagnait, il pouvait les utiliser également.

M. Michel Patrice: Je dois admettre que nous n'avons pas regardé aussi loin en avant, mais je présume que l'intention est de permettre aux députés et au personnel de continuer d'utiliser ces portes.

Mme Ruby Sahota: J'aimerais dire que...

M. Michel Patrice: Ce qui nous préoccupe, ce sont plutôt les visiteurs, sécurité oblige, mais...

Mme Ruby Sahota: J'aimerais...

M. Michel Patrice: ... je crois bien que nous allons devoir nous pencher là-dessus, mais à mon avis, les députés et le personnel parlementaire pourront continuer d'utiliser ces portes du rez-de-chaussée.

Mme Ruby Sahota: Je l'espère parce que je crois qu'il y avait un sentiment spécial au fait d'entrer par ces portes, et qu'une partie de ce sentiment a disparu depuis que nous sommes ici, dans l'édifice de l'Ouest. C'est un bel immeuble, mais j'espère que nous pourrions continuer d'utiliser certaines de ces entrées.

J'aimerais donner le reste de mon temps de parole à Linda.

M'en reste-t-il?

Le président: Non, votre temps est écoulé.

Monsieur Reid, nous vous écoutons.

M. Scott Reid: Le Centre d'accueil des visiteurs est l'objet de presque toutes mes préoccupations.

Quand il s'agit de questions comme l'installation de cages d'ascenseur dans les cours intérieures actuelles de l'édifice du Centre, à première vue, je pense que cela a du bon sens.

Mes préoccupations concernent entièrement le Centre d'accueil des visiteurs et sa taille colossale. C'est vraiment énorme. Cela va coûter très cher. À cet endroit, le sous-sol, c'est de la roche. Je ne sais pas si c'est du granit, du grès ou du calcaire.

Est-ce que quelqu'un d'autre le saurait?

Mme Jennifer Garrett: C'est une bonne couche de roche.

M. Scott Reid: Il y en a beaucoup, oui. Pour ce qui est de l'archéologie, je me suis dit, eh bien, il ne faut pas creuser très

profondément pour qu'il n'y ait plus de possibilités de ce côté-là. Il peut y avoir des possibilités sur le plan paléontologique. Je ne sais pas.

Quoi qu'il en soit, voilà ce qu'il faut retenir. Une fois que les travaux seront commencés, une fois que les contrats auront été attribués pour commencer à creuser — ce qui est prévu avant les élections ou du moins, en partie avant les élections —, on aura par la force des choses dépensé beaucoup d'argent qu'il nous sera impossible de récupérer. Plus l'empreinte est grande, plus l'espace auquel nous souscrivons est grand, même si nous n'avons pas de consensus sur ce que cet espace devrait contenir.

Je peux vous dire que je m'oppose vigoureusement à certaines des choses que vous proposez. Par exemple, je ne suis pas d'accord pour que la Bibliothèque du Parlement, qui est, je suppose, un musée, y soit aménagée. Je ne dis pas que nous ne devrions pas avoir un musée d'histoire parlementaire. En tant qu'historien, j'adore l'idée. C'est juste qu'il y a beaucoup d'autres bâtiments qui pourraient faire l'affaire. Il n'est pas nécessaire de l'attacher à l'édifice du Centre.

Il n'est pas nécessaire que les salles où il sera possible d'observer les procédures parlementaires quand il y aura débordement soient souterraines. Si nous pensons qu'une telle chose va se produire, nous pouvons installer d'autres sièges ailleurs. Pour en revenir au modèle de Westminster, le Parlement avait traditionnellement des salles polyvalentes. Westminster Hall étant la plus en vue et la plus impressionnante d'entre elles, et cela remonte à presque 1 000 ans.

Pour ce qui est de la sécurité, nous avons déjà un endroit par où les gens devront entrer. Nous pourrions aménager un deuxième endroit, mais celui que nous avons est conçu pour maximiser la sécurité. Il est bien conçu et il remplit bien sa fonction. C'est à l'extérieur des bâtiments.

Maintenant, en ce qui concerne l'accès à la Chambre des communes et au Sénat, disons d'entrée de jeu que les choses sont un peu plus compliquées pour le Sénat. En revanche, pour la Chambre des communes, le tunnel illustré en gris à l'ouest de l'édifice du Centre pourrait être un moyen d'accéder aux aires d'observation. Il n'est donc pas nécessaire de faire passer cela devant, sous terre. Ce qui signifie qu'il serait possible de rejoindre cet accès souterrain sans toucher à la pelouse avant.

Dans vos propres plans, il y a de la place sur le côté et à l'arrière pour d'autres pavillons. C'est quelque chose qui pourrait être controversé. Je suppose que ceux-là sont en surface, mais nous n'avons pas eu la chance d'établir si c'était moins intrusif ou de savoir ce que le public en pense. Je n'avais littéralement jamais entendu parler de cette possibilité avant aujourd'hui.

Je sais que vous avez ouvert une petite allée le long du belvédère, et j'ai une raison sentimentale personnelle de vouloir que ce passage reste ouvert pendant les prochaines années. Pour tout dire, c'est l'endroit où j'ai embrassé ma femme pour la première fois, mais pour les nombreuses autres personnes qui n'ont pas cet attachement sentimental particulier, la pelouse avant est évidemment plus importante.

Le plaisir de voir le côté, c'est-à-dire là où se trouvent les édifices supplémentaires du Sénat... Cela pourrait se faire.

En ce qui concerne les salles des comités de la Chambre des communes, aucune d'entre elles ne devrait être souterraine — c'est-à-dire sous ce qui est maintenant la pelouse avant — parce que nous avons un grand nombre d'autres salles à notre disposition. Tout au long de ma vie — et j'ai plus d'un demi-siècle et j'ai toujours vécu à Ottawa —, le centre des congrès, ce qui est maintenant le Sénat, a été là comme un grand trou noir vide. Il est enfin utilisé. Maintenant qu'il a été remis en état, nous pourrions utiliser certains de ses locaux pour les audiences des comités.

En ce qui concerne le 1, rue Wellington, l'ancien tunnel ferroviaire qui fait l'objet d'une remise en état, je sais que nous avons un bail à durée limitée — je crois que vous avez dit qu'il prenait fin en 2034 —, mais il s'agit d'un bail entre nous et la CCN. Nous pouvons utiliser ces locaux en permanence, et ce sont de belles salles. Je pense donc que nous pouvons facilement augmenter le nombre de salles pour les comités. Dans l'édifice Macdonald, ces pièces pourraient être polyvalentes et devenir des salles pour les comités — ou du moins certaines d'entre elles, celles qui sont à l'étage.

Voyez-vous où je veux en venir? Il y a beaucoup d'espaces que nous pouvons utiliser pour toutes ces choses sans avoir à recourir aux scénarios les plus intrusifs, les plus coûteux et à ceux dont les délais sont les moins précis.

Je sais que j'ai épuisé tout mon temps de parole, monsieur le président, mais je dirai, pour ma part seulement, qu'à mon avis, l'absolu... J'aimerais que la deuxième phase du Centre d'accueil des visiteurs soit mise en veilleuse jusqu'à ce que vous ayez le consentement de la Chambre des communes, même si cela veut dire qu'on perdra une saison de construction. C'est quelque chose qui me tient à cœur. Si ce projet de loi est adopté avant les prochaines élections et que nous avons dépensé beaucoup d'argent avant le retour de la Chambre, je sais que je vais me sentir mal à l'aise, et ce, quel que soit le parti au pouvoir.

•(1230)

Le président: Merci.

Personnellement, je ne suis pas d'accord avec vous, mais j'en resterai là.

Il y a encore beaucoup d'intervenants sur la liste.

Monsieur Graham, vous avez la parole.

M. David de Burgh Graham: Quelle est la situation en ce qui concerne l'orme?

M. Rob Wright: Je vais céder la parole à Mme Garrett dans un instant. Comme vous le savez, nous étions ici il y a quelque temps...

M. David de Burgh Graham: Nous le savons très bien.

M. Rob Wright: Nous avons eu une bonne discussion à ce sujet. Comme nous l'avons expliqué, l'orme devait être abattu. Le bois est entreposé en ce moment et, une fois qu'il sera durci, il pourra servir à un usage parlementaire futur; c'est le sculpteur du Dominion qui en décidera, en consultation avec le Parlement. Nous collaborons également avec l'Université de Guelph pour faire pousser quelques petits arbrisseaux. Je crois que le taux de survie de ces arbrisseaux était assez faible, ce qui en dit long sur la santé de l'arbre lui-même.

Je cède la parole à Mme Garrett, qui vous donnera plus de détails.

Mme Jennifer Garrett: Merci, monsieur Wright.

M. Wright a fait le tour de la question. J'ajouterais seulement que, compte tenu de la santé de l'arbre, nous avons prélevé une centaine de brindilles — les meilleures que l'arboriculteur a pu trouver. Nous les avons envoyées à l'Université de Guelph, et les chercheurs ont choisi les 50 meilleures pour essayer de les propager. Parmi ces

50 arbrisseaux, seulement 10 ont survécu au processus de propagation. Il y a donc 10 arbrisseaux qui poussent dans une serre de l'université et lorsqu'ils seront assez solides, ils seront transférés à l'extérieur, puis retournés sur les lieux, le moment venu.

•(1235)

M. David de Burgh Graham: D'accord. Merci.

Avant la fin de ma dernière intervention, je vous ai posé des questions sur les tunnels. Si vous retournez à la diapositive 17, qui montre la circulation proposée pour les parlementaires, je me demande s'il y a lieu de fournir un accès entre l'édifice de l'Est et celui de l'Ouest afin que nous n'ayons pas à faire un détour. Il me semble que les lignes mauves devraient se croiser, à moins que vous vouliez que nous passions par les tunnels de marchandises.

Comme il ne me reste pas beaucoup de temps, je vais céder la parole à Mme Lapointe dans un instant.

À mesure que nous démantelons l'édifice du Centre, avons-nous eu droit à de vraies surprises?

Mme Jennifer Garrett: Je dirais que nous n'avons pas eu de surprises, mais il y a une chose qui nous a déçus. Nous espérions que les puits à l'intérieur de l'édifice suffiraient pour supporter, par exemple, les systèmes mécaniques et électriques... Ils sont plus petits que nous l'avions prévu, ce qui nous oblige à trouver de nouvelles solutions. Nous en sommes encore à déterminer les substances désignées dans l'édifice.

La discussion la plus intéressante portera sur les travaux structurels et les évaluations que nous effectuons à l'heure actuelle. C'est lié à l'une des décisions qu'il faudra prendre prochainement, c'est-à-dire comment nous envisageons de renforcer la résistance de l'édifice aux séismes. Il y a certaines possibilités concernant l'isolation de la fondation, ce qui nous permettrait de sauver une bonne partie de la hiérarchie patrimoniale de l'édifice et la structure située au-dessus du sous-sol.

Il n'y a pas eu de surprises, étant donné qu'il s'agit d'un très ancien édifice qui nécessite une modernisation de très grande envergure. Cela dit, le tout vous permet de faire une planification beaucoup plus détaillée de la conception et de l'établissement des coûts du programme, et c'est sur quoi nous travaillons en ce moment.

M. David de Burgh Graham: Vous n'avez pas découvert des dispositifs d'écoute dans les murs ou des sacs remplis d'argent derrière les structures ou quelque chose de ce genre?

Mme Jennifer Garrett: Il n'y a rien eu de tel, du moins jusqu'à maintenant.

M. David de Burgh Graham: J'ai une dernière question avant de céder la parole. Quand serai-je expulsé de mon bureau à l'édifice de la Confédération?

Mme Jennifer Garrett: C'est une bonne question.

M. Rob Wright: Voilà un autre point dont il faudra discuter avec le Parlement dans le cadre de la stratégie générale du complexe. La restauration majeure de l'édifice de la Confédération exigera des locaux transitoires. Nous planifions l'aménagement d'installations pour la Chambre et le Sénat, à côté de l'ancienne ambassade des États-Unis pour appuyer la restauration de l'édifice de la Confédération, ainsi que de l'édifice de l'Est. Ces installations ne sont pas encore conçues, et elles sont loin d'être construites. Il faudrait attendre jusqu'au milieu de l'année 2025 ou au-delà.

M. David de Burgh Graham: S'il me reste du temps, j'aimerais le céder à Mme Lapointe.

[Français]

Mme Linda Lapointe: Me reste-t-il du temps de parole?

Le président: Il vous reste une minute.

Mme Linda Lapointe: En aurai-je d'autre plus tard?

Le président: Oui.

Mme Linda Lapointe: D'accord. Je vais attendre à plus tard dans ce cas.

Le président: Vous passerez après M. Christopherson.

M. David de Burgh Graham: Si Mme Lapointe préfère attendre, je vais continuer une minute.

[Traduction]

La Cour suprême participe-t-elle à la vision et au plan à long terme? Je sais qu'il y a eu des pourparlers sur la rénovation de cet édifice également.

M. Rob Wright: La restauration complète de l'édifice de la Cour suprême fait partie des plans. Les locaux transitoires pour cette installation se trouvent dans l'édifice commémoratif de l'Ouest. Cela s'inscrit dans la vision et le plan à long terme, du point de vue des principes de planification, mais pas du point de vue de la mise en oeuvre.

M. David de Burgh Graham: Vous avez mentionné brièvement l'ancienne ambassade des États-Unis. Est-ce que ce sera également un endroit pour les locaux transitoires, ou s'agit-il seulement de...?

M. Rob Wright: Ce sera un espace permanent, composé d'une partie adjacente, le long de la rue Sparks, l'objectif étant de créer un espace national permanent pour les peuples autochtones.

M. David de Burgh Graham: Merci.

Le président: Monsieur Christopherson, vous avez trois minutes.

M. David Christopherson: J'ai promis à ma fille de vous poser une petite question. J'allais la faire en privé, mais j'ai changé d'avis. Je crois connaître la réponse, mais je vais vous poser la question quand même.

Prévoit-on rétablir le sanctuaire des chats qui était là avant la fermeture de l'édifice de l'Ouest?

Je dois avouer que le fait d'aller voir les chats était ce que ma fille préférerait lorsqu'elle venait sur la Colline du Parlement. C'est cool comme tradition.

M. Rob Wright: C'était ce que préférerait ma grand-mère aussi.

M. David Christopherson: Voilà. Vous voyez?

M. Rob Wright: Je crois qu'à ce stade-ci, rien n'est prévu pour le rétablir, pour autant que je sache.

M. David Christopherson: C'est bien ce que je pensais, mais cela aurait été merveilleux si on le rétablissait. Je vous laisse y réfléchir. Il y a peut-être des gens créatifs.

J'aimerais faire une observation, puis poser une question.

Je suis vraiment heureux de savoir, pour la première fois, comment vous examinez la Cité parlementaire différemment. À l'heure actuelle, en toute honnêteté, nous avons affaire à un parlement à la Frankenstein. Depuis les 15 ans que je suis sur la Colline, nous avons ajouté une salle de comité et des bureaux ici et là. Le tout se tient au moyen d'un ruban adhésif et de fils métalliques. Cela n'a aucun sens quand on tient compte du déroulement des travaux. Je suis donc ravi d'apprendre que nous allons nous éloigner de cette situation absurde, prendre du recul et examiner toutes les installations à mesure qu'elles commencent à devenir un complexe

intégré, sans oublier l'idée que nous devons peut-être rester à l'extérieur de la Colline, alors que ce n'était pas le cas avant. À mes débuts au Parlement, tout était beau et propre sur la Colline. J'en suis donc content.

Je partage certaines des préoccupations que M. Reid a soulevées au sujet du Centre d'accueil des visiteurs. Lorsque vous fournirez au Comité la liste des décisions et des échéances, je suppose que cet aspect en fera partie; il y aura sans doute une sous-section détaillée qui décrira la situation actuelle des travaux liés au Centre d'accueil des visiteurs en ce qui concerne les décisions qui sont déjà prises et qui n'ont pas besoin d'être revues, par rapport à celles qui n'ont pas encore été prises, et vous pourriez également prévoir quand et comment ces décisions seront prises. Je vous invite donc à inclure cette information dans le rapport que vous nous remettrez.

● (1240)

M. Michel Patrice: C'est noté.

M. David Christopherson: Vous n'arrêtez pas de dire « c'est noté ». Je suppose que c'est votre façon de dire oui.

M. Michel Patrice: Oui.

M. David Christopherson: C'est très bien. Merci.

Le président: Madame Lapointe, la parole est à vous.

[Français]

Mme Linda Lapointe: Je veux revenir sur certaines choses que plusieurs parlementaires et moi avons abordées et au sujet desquelles je n'ai toujours pas l'impression d'avoir eu une réponse claire.

Quand vous êtes venus la première fois, le 11 décembre dernier, vous avez dit que la réhabilitation de l'édifice du Centre visait « à protéger et honorer le patrimoine de l'édifice [...] à appuyer le travail des parlementaires, à répondre à l'évolution des besoins de l'institution, à améliorer l'expérience des visiteurs et à moderniser l'infrastructure de l'édifice. »

Je suis très préoccupée par le volet des parlementaires.

Le 19 mars, vous nous avez dit que le Bureau de régie interne mettrait sur pied un groupe de travail. Nous sommes revenus plusieurs fois à la charge pour savoir qui serait impliqué dans ce groupe de travail, mais je n'ai encore entendu parler d'aucun parlementaire. Par contre, dernièrement, nous avons été consultés au sujet de l'abattage d'un orme. Puisque le Parlement ne siègera probablement pas avant le mois de janvier, qui sera consulté si des décisions doivent être prises d'ici là sur les prochaines étapes?

M. Michel Patrice: Comme je l'ai dit, nous aurons un groupe de travail composé de trois personnes. Jusqu'à présent, j'ai reçu deux noms et je préfère attendre d'avoir le troisième avant...

Mme Linda Lapointe: Il ne reste que cinq semaines.

M. Michel Patrice: Je devrais recevoir le troisième nom d'ici la fin de cette semaine.

Mme Linda Lapointe: Nous avons été consultés pour l'abattage d'un arbre. Or, il y a selon moi des décisions à prendre qui sont beaucoup plus importantes que l'abattage d'un arbre.

M. Michel Patrice: Oui.

Mme Linda Lapointe: Cela dit, je demande pardon à ceux qui tiennent beaucoup aux arbres.

Je pense à des questions comme à quel moment décider du nombre de députés, l'établissement ou non d'une chambre de débat parallèle ou encore la nécessité d'une excavation — mon collègue a dit tantôt que c'était du roc, ici, sous l'édifice.

En passant, vous ne me réconfortez pas, car je n'ai pas obtenu la réponse que je voulais.

Quand vous avez rénové l'édifice de l'Ouest, vous avez dû excaver du roc puisqu'il n'y a que cela sous le bâtiment. Vous dites maintenant que vous allez devoir excaver devant l'édifice du Centre. Qu'avez appris des travaux d'excavation que vous avez menés ici? Quelles sont les meilleures pratiques que vous avez apprises ici et que vous allez pouvoir appliquer à vos travaux sur l'édifice du Centre?

M. Michel Patrice: J'ai espoir que les membres du groupe de travail pourront se rencontrer au retour de la prochaine pause. Pour l'instant, les leaders de chacun des partis de la Chambre ont désigné des députés pour siéger à ce groupe de travail, tel que décidé le Bureau de régie interne.

On a entendu leurs préoccupations générales et particulières des membres du Comité. Le Centre d'accueil des visiteurs sera l'un des sujets abordés de façon prioritaire, avant l'ajournement en juin. Les discussions vont commencer et on dressera une liste des questions ou préoccupations dont les parlementaires auront fait part au groupe de travail, qui fera ensuite rapport au Bureau de régie interne, qui le présentera dès que possible à ce comité.

Pour ce qui est des leçons apprises à la suite des travaux de construction à l'édifice de l'Ouest, je vais laisser M. Wright vous en parler.

• (1245)

[Traduction]

M. Rob Wright: De nombreuses leçons ont été tirées, et je crois que nous pourrions avoir une conversation approfondie à ce sujet. Il y en aurait deux qui seraient utiles et très importantes dans le contexte de la discussion d'aujourd'hui.

La première leçon concerne, comme Mme Garrett l'a mentionné, l'approche décisionnelle à plusieurs niveaux et la nécessité de mettre l'accent sur les éléments sur lesquels nous pouvons nous entendre et d'y donner suite. Cela se prête à une mise en œuvre progressive. En plein milieu des travaux liés à l'édifice de l'Ouest, nous avons commencé à changer de vitesse grâce à notre collaboration avec Services publics et Approvisionnement Canada et la Chambre des communes. Nous allons appliquer pleinement cette leçon aux travaux de l'édifice du Centre.

Voilà donc l'approche progressive, qui consiste vraiment à mettre l'accent, d'abord et avant tout, sur les éléments structurels que nous pouvons déterminer avec la plus grande clarté, tôt dans le processus, et ensuite, une fois que nous avons tiré au clair la fonctionnalité, il s'agit de concentrer nos efforts, du point de vue de la construction, sur les zones qui doivent être parfaites pour le fonctionnement du Parlement. L'enceinte est peut-être l'endroit le plus évident, de même que les salles de comités. Ainsi, ces endroits devraient être remis en état en premier, puis cédés à la Chambre des communes, qui assume la responsabilité technique en matière de TI et de télédiffusion. Les éléments liés à la construction de l'édifice et tous les éléments essentiels en matière de TI devraient être terminés en même temps, au lieu d'être échelonnés, comme nous le faisons auparavant dans le cadre des projets. Quant aux édifices Wellington et de la Bravoure, les travaux seraient réalisés par étapes. Nous pensons pouvoir gagner du temps et améliorer la qualité grâce à une approche plus progressive.

[Français]

Mme Linda Lapointe: J'ai encore des questions.

[Traduction]

Le président: Permettez-moi de poser une brève question.

[Français]

Mme Linda Lapointe: Le 19 mars dernier, lorsque vous êtes venu au Comité, vous avez dit que 20 % du processus de déclassement était déjà fait. Aujourd'hui, le 14 mai, à quel pourcentage en est-on?

[Traduction]

Mme Jennifer Garrett: Je crois que le pourcentage de 20 % se rapportait au processus de déclassement. Nous en sommes maintenant à environ 40 %. Nous sommes en bonne voie de terminer les activités de déclassement d'ici août 2019 afin de pouvoir assurer la transition de retour, de sorte que l'édifice soit transféré des partenaires parlementaires à SPAC. Ensuite, après un roulement très rapide, notre gestionnaire des travaux de construction assumera la garde du site et surveillera le chantier de construction.

Par ailleurs, il faut enlever certains objets clés de l'édifice. Nous avons déplacé une bonne partie des biens mobiliers — des choses comme des artefacts et des meubles —, surtout ceux destinés à appuyer les activités parlementaires, mais il reste quelques biens dans l'édifice, notamment certains artefacts d'une grande importance. Voici un bon exemple: les tableaux de guerre dans la salle du Sénat. Deux des six tableaux ont été décrochés, et les autres le seront à la mi-juin.

Par-dessus tout, du côté de la Chambre des communes, nous procédons au déclassement de l'infrastructure de TI dont est doté l'édifice. Ce travail se poursuit en ce moment même, et le tout progresse bien, mais nous devons terminer le déclassement, ainsi que les activités destinées à isoler l'édifice, pour pouvoir essentiellement le débrancher du réseau électrique.

[Français]

Mme Linda Lapointe: D'accord, je vous remercie.

[Traduction]

Le président: Avant de donner la parole à M. Reid, j'aimerais poser une question. Ce point a été soulevé dans le cadre de notre étude sur une Chambre des communes propice à la vie familiale, et je crois que nous en avons également parlé lors d'une de vos comparutions devant notre comité. Il s'agit de la proposition d'envisager, entre autres, de créer une aire de jeux ou un terrain de jeux, soit à l'extérieur — quelque part dans la cour, comme M. Reid l'a proposé —, soit à l'intérieur. A-t-on réfléchi à cette possibilité?

Des députés: Oh, oh!

Le président: Monsieur Nater, un peu de respect, je vous prie.

Voilà un long silence.

Mme Jennifer Garrett: Je peux essayer de répondre.

Un de nos objectifs est de rendre le Parlement plus propice à la vie familiale. Nous avons pris connaissance des exigences de nos partenaires parlementaires pour veiller à ce que les parlementaires puissent compter sur ce soutien lorsqu'ils sont occupés avec leur famille.

En ce qui concerne le terrain de jeux extérieur, honnêtement, il faudrait que je vérifie les exigences du programme fonctionnel, mais pour ce qui est de l'intérieur de l'édifice, je sais que nous avons reçu des directives pour un espace amélioré et favorable à la vie familiale dans un environnement accessible à tous, et nous nous efforçons de faire en sorte que ces espaces soient situés aux endroits appropriés dans l'édifice.

•(1250)

M. Stéphan Aubé: Il y a déjà eu des discussions sur les aires de jeux possibles à l'extérieur. Nous avons pris en compte la zone d'accueil des visiteurs à côté de l'édifice de l'Ouest, mais ce n'est pas encore confirmé. Comme vous pouvez le constater, nous sommes en train de discuter, en premier lieu, de la circulation à l'intérieur et à l'extérieur de l'édifice.

Le président: Monsieur Nater, vous avez la parole.

M. John Nater: Très brièvement, certains d'entre nous ont de jeunes enfants. Je dis à la blague que ma fille sera élue députée d'ici notre retour à l'édifice du Centre, alors ce ne sera plus pertinent. En tout cas, ce serait bien si, dans le cadre des discussions, ceux qui ont actuellement de jeunes enfants pouvaient être consultés ou avoir leur mot à dire.

Ma famille était sur la Colline la semaine dernière, et les enfants ont passé un bon moment sur la pelouse, devant le Parlement, à faire des bulles et à courir. C'était très amusant. Nous n'avons pas une telle occasion en hiver, alors il serait intéressant de consulter ceux d'entre nous, au Comité et au Parlement, qui ont de jeunes enfants en ce moment.

Le président: J'ai moi-même deux enfants âgés de 6 et 10 ans.

Monsieur Reid, vous êtes le suivant sur la liste. Comme Mme Kusie n'a pas encore pris la parole, vous pourriez peut-être partager votre temps avec elle. Cela dit, qu'aimeriez-vous faire avec votre motion? Voulez-vous que nous nous en occupions aujourd'hui ou à une autre réunion?

M. Scott Reid: Monsieur le président, je crois qu'il serait préférable de reporter la motion à une autre réunion. Il y a encore des questions en suspens. Je sais que je ne suis pas le seul à avoir d'autres questions à poser, et nous avons tous ces témoins parmi nous, alors c'est l'occasion pour nous de les interroger.

Le président: D'accord. Voulez-vous céder la parole à Mme Kusie, ou préférez-vous intervenir en premier?

M. Scott Reid: Est-ce que cela vous dérange si j'y vais en premier?

Mme Stephanie Kusie (Calgary Midnapore, PCC): Allez-y.

M. Scott Reid: J'aimerais soulever deux points. Je tiens d'abord à insister sur un secteur dans lequel j'admire vraiment le travail que vous avez réalisé: votre mise à niveau sismique du présent édifice pour qu'il soit résistant aux tremblements de terre. Il ne l'était clairement pas avant que vous entamiez vos travaux, alors je vous félicite. Je suis bien conscient des défis qui touchent l'édifice du Centre à cet égard, et même si j'aime qu'on économise sur bien des choses, je ne vous demande pas de le faire sur ce point.

Je pense que le problème fondamental auquel vous êtes tous confrontés est que vos partenaires parlementaires, comme vous décrivez les divers groupes qui vous font des soumissions, ne vous ont pas fait part de leurs besoins. Ils vous ont donné une liste de souhaits, ce qui n'est pas tout à fait la même chose. C'est la différence entre ce qu'on aimerait avoir et ce que les économistes qualifient d'offre et de demande.

Au bout du compte, la demande est ce que je veux avoir et ce pour quoi je suis prêt à payer. Aucun d'entre nous n'a arrêté les choix difficiles. Je ne dis pas que vous faites des choix difficiles; nous n'avons pas arrêté de choix difficiles. Nous vous imposons le travail d'arbitrage, dans une large mesure, et c'est profondément injuste. Je peux voir que vous essayez de vous acquitter de cette tâche et de répondre aux besoins de tous.

Nous devons vous donner des lignes directrices plus claires, alors j'espère que ce que j'ai dit jusqu'à présent n'est pas perçu comme une critique de Travaux publics, des architectes ou de l'Administration de la Chambre. Au contraire, c'est plutôt une critique du processus auquel nous participons, et nous devons nous reprendre en main.

Changement de sujet, je conclus que l'idée d'un espace pour mettre des locaux temporaires à côté de l'ancienne ambassade des États-Unis n'a été approuvée par personne. Je pense que c'est une bonne idée. À l'heure actuelle, c'est un espace inutilisé, un stationnement où on ne se gare même plus. Il y a vraiment lieu d'y créer un espace qu'on pourrait utiliser et, à long terme, le défaut évident du bâtiment actuel est qu'il est trop petit pour un musée de l'histoire et du patrimoine autochtones. C'est impossible qu'il soit suffisamment grand. Les locaux temporaires pourraient être utiles à cet égard.

Je dois vous poser une question: selon vous, combien de temps faudra-t-il pour que soit rempli le gros trou — comme vous l'avez appelé — à l'endroit où l'on construira le Centre d'accueil des visiteurs? Nous savons que les travaux commenceront en septembre 2019. Quand sera-t-il remblayé et à quel moment le sol serait-il recouvert et prêt à être utilisé?

M. Rob Wright: Je pense que cela nous ramène à une des questions que nous nous posions. Si le Parlement voulait hâter l'ouverture du Centre d'accueil des visiteurs, grosso modo, pour lui accorder la priorité et libérer la pelouse en vue de reprendre les opérations et fonctions normales à cet endroit, ce serait différent d'un scénario dans lequel on voudrait que le Centre d'accueil des visiteurs et l'édifice du Centre rouvrent leurs portes la même journée. Nous pourrions nous pencher sur ces deux scénarios. Si on souhaitait accorder la priorité au Centre d'accueil des visiteurs, ce serait sur une période plus courte.

•(1255)

M. Scott Reid: Je présume que si la construction de la phase 2 du Centre d'accueil des visiteurs est votre priorité, c'est que les travaux en cours à l'édifice du Centre pendant les deux premières années ne sont pas les travaux structurels importants qu'il faudra effectuer plus tard. Il faut déterminer les objets qui s'y trouvent et les enlever. Vous essayez de faire plusieurs choses à la fois. Je présume que c'est votre logique.

Si on entamait des travaux sur le Centre d'accueil des visiteurs ou des parties de celui-ci à une date ultérieure, ce qui nous permettrait de déterminer ce qui devrait ou non s'y trouver, pourrait-on réduire la durée de la période pendant laquelle il y aura un trou dans le sol à l'emplacement du Centre ou la superficie sur laquelle se fera l'excavation à n'importe quel moment, ou une combinaison des deux? C'est-à-dire, pourra-t-on faire en sorte qu'il n'y ait pas de travaux d'excavation dans une section de l'empreinte pendant toute la période ou une partie de celle-ci et potentiellement réduire la période d'excavation pour l'ensemble ou une partie du projet.

J'ai formulé ma question de telle façon qu'il est difficile d'y répondre, mais je vous laisse y penser.

M. Rob Wright: Pour être bien clair en ce qui concerne l'édifice du Centre, d'importants travaux de démolition intérieure débuteront cet automne. Il ne s'agit pas de la construction d'espaces particuliers, mais bien de la démolition de plaques de plancher spacieuses. Quoi que vous décidiez, c'est la façon de procéder. Cela nous convient. Ensuite, l'excavation du Centre d'accueil des visiteurs doit se faire simultanément. Je crois comprendre ce qui s'en vient pour avoir entendu au moins certains membres du Comité en parler: le fait d'attendre pourrait réduire l'empreinte et permettre de réaliser des économies, ce qui est admirable. Parallèlement, l'attente coûte cher. Il est très important que les membres du Comité en soient aussi conscients. Plus nous attendons, plus nous dépensons de l'argent. Il faut tenir compte des deux côtés du bilan.

M. Scott Reid: Merci beaucoup à vous tous. Je vous en sais gré.

Le président: Je tiens moi aussi à vous remercier tous.

Il nous reste bien des questions et des réunions. Un autre comité s'en vient dans cette pièce.

Soyez très bref, monsieur de Burgh Graham.

M. David de Burgh Graham: J'ai juste une question brève à poser.

Consulte-t-on les médias pour s'assurer qu'il n'y a pas d'endroit comme la Salle des dépêches encore une fois?

M. Michel Patrice: Cela fait partie du plan.

M. David de Burgh Graham: Merci.

Le président: Je vais céder la parole à M. Christopherson dans un moment.

Pour votre information, jeudi, pendant la première heure de notre réunion, le ministre nous parlera du Budget principal des dépenses en ce qui concerne la Commission des débats des chefs. La seconde heure sera libre, peut-être pour ce que M. Christopherson fera. Ensuite, au cours de la première réunion après notre retour, nous avons pour l'instant prévu d'examiner l'ébauche du rapport sur les chambres de débat parallèle. À un moment donné, il nous faudra revenir à la motion de M. Reid. Et nous devons quitter cette pièce à 13 heures parce qu'il y a un autre comité.

Monsieur Christopherson.

M. David Christopherson: Combien de temps cela me laisse-t-il, monsieur le président? Je n'arrive pas à voir l'horloge.

Le président: Il reste environ une minute.

M. David Christopherson: C'est ce que je pensais. Je vais en profiter. Je vous en sais gré. Je n'ai demandé la parole que pour

pouvoir officiellement proposer ma motion: « Que le comité soit chargé d'étudier les modifications proposées suivantes au Règlement et en fasse rapport à la Chambre. » Les documents contenant les détails de ces modifications ont été distribués dans les deux langues.

J'ignore dans quelle mesure nous devons en discuter. Je pars, en quelque sorte, du principe que nous avons suffisamment d'appui chez les députés d'arrière-banc pour au moins explorer quantité de travaux qui ont été effectués par de nombreux collègues et y accorder un peu d'attention. J'en fais un peu partie; j'ai surtout proposé des idées au lieu d'avoir été un des principaux acteurs. Mon rôle est simplement d'être membre du Comité. Voilà pourquoi je présente la motion.

J'aimerais qu'on détermine, soit maintenant ou simplement après, ou au début de la prochaine réunion, mais d'une façon ou d'une autre, si l'étude posera problème ou si on peut rapidement traiter cette motion pour faire venir la délégation afin de nous mettre au travail et d'examiner certaines des propositions.

C'est ce que je chercherais à faire par la suite. C'est la réponse qui déterminera à quelle vitesse on peut traiter cette motion et se mettre au travail, ou si nous aurons besoin d'en faire un type de cause célèbre — j'espère qu'il n'en sera rien.

● (1300)

Le président: Nous allons en discuter bientôt, c'est clair, mais pas aujourd'hui.

M. David de Burgh Graham: Je suis prêt à voter.

Le président: Vous êtes prêt à voter.

M. David Christopherson: Si je peux obtenir gain de cause, j'aimerais qu'on passe au vote maintenant.

Le président: Madame Kusie, la parole est à vous.

Mme Stephanie Kusie: Je pense que nous avons besoin de temps pour discuter davantage de la motion avant de la mettre aux voix.

Le président: D'accord.

Nous allons le faire bientôt, monsieur Christopherson.

Merci encore. Espérons que ces bonnes discussions continueront parce que vous nous avez donné aujourd'hui énormément d'excellents renseignements qui nous seront très utiles. Merci beaucoup de l'avoir fait et de nous tenir au courant au fur et à mesure que les choses progressent.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : <http://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its Committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its Committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <http://www.ourcommons.ca>